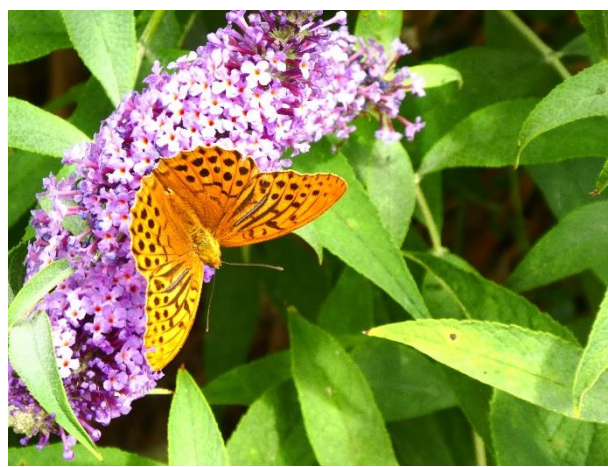


INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (IBC)



SAINT-CYR-EN-VAL

AUTEURS DE L'ÉTUDE

Réalisation de inventaires de terrain : Julia TOYER (Ecologue flore) et Sylvain LARZILLIERE (Ecologue faune)

Cartographie : Vincent VAUCHEY (Cartographe)

Rédaction/Validation : Julia TOYER (Ecologue flore) / Sylvain LARZILLIERE (Ecologue faune) / Nicolas HUGOT (Directeur d'étude)

Institut d'Écologie Appliquée
16 rue de Gradoux
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Tél : 02 38 86 90 90 - Site internet : www.iea45.fr

Légende photo page de présentation du haut vers le bas et de gauche à droite :

- *Parc de la Motte © IEA, 2019 ;*
- *Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*) © IEA, 2019 ;*
- *Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) © IEA, 2019 ;*
- *Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*) au sein du Parc de la Motte © IEA, 2019.*

SOMMAIRE

CHAPITRE I : INTRODUCTION	5
I - QU'EST QU'UN INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE ?	6
II - LA COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL	6
III - LES SITES PROSPECTES	7
CHAPITRE II : RESULTATS DES INVENTAIRES	9
I - LA FAUNE	10
A - DEFINITION DES ESPECES A ENJEU	10
B - METHODE D'INVENTAIRE	11
C - RESULTATS	14
D - CONCLUSION	22
II - LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE	23
A - DEFINITION DE LA PATRIMONIALITE	23
B - METHODE D'INVENTAIRE	23
C - RESULTATS CONCERNANT LES HABITATS NATURELS	24
D - RESULTATS CONCERNANT LA FLORE	28
E - CONCLUSION	31
CHAPITRE III : PRESENTATION DES SITES ET DE LEURS INTERETS	32
A - COMPARAISON DE LA DIVERSITE ECOLOGIQUE PAR SITE	33
A - COMPARAISON DE LA DIVERSITE ECOLOGIQUE PAR SITE	33
FICHE N°1 : LE ROND D'EAU (LA JONCHERE)	35
FICHE N°2 : JARDINS PARTAGES	37
FICHE N°3 : PARC DE LA MOTTE	38
FICHE N°4 : LES RIVES DU DHUY	41
FICHE N°5 : SECTEUR DE LA RUE DU RONDEAU DE LA ZI DE LA SAUSSAYE	42
CHAPITRE IV : ANNEXES	45
I - LISTE DES ESPECES VEGETALES	47
II - LISTE DES ESPECES ANIMALES	57

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Répartition des groupes faunistiques recensés sur la commune	22
Photo 1 : Plaques reptiles © IEA, 2019	12
Photo 2 : Détecteurs-amplificateurs d'ultrasons et enregistreurs numériques utilisés lors de l'étude ..	14
Photo 3 : Crapaud calamite (Source : IEA)	15
Photo 4 : Lézard des murailles (Source : IEA)	15
Photo 5 : Linotte mélodieuse (Source : IEA)	17
Photo 6 : Écureuil roux (Source : IEA)	18
Photo 7 : Pipistrelle commune (Source : IEA)	19
Photo 8 : Azuré des cytises (Source : IEA)	20
Photo 9 : Flambé (Source : IEA).....	20
Photo 10 : Criquet ensanglanté (Source : P.Zimberlin / IEA)	21
Photo 11 : Grand capricorne (Source : IEA).....	21
Photo 25 : Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) (Source IEA).....	30
Photo 26 : Erable negundo (<i>Acer negundo</i>) (Source : IEA)	30
Tableau 1 : Dates et conditions météorologiques des visites de terrain	10
Tableau 2 : Espèces d'amphibiens patrimoniales observées dans la zone d'étude	14
Tableau 3 : Espèces de reptiles patrimoniales observées dans la zone d'étude	15
Tableau 4 : Espèces d'oiseaux patrimoniales observées dans la zone d'étude	15
Tableau 5 : Espèce de mammifère patrimoniale observée dans la zone d'étude	18
Tableau 6: Espèces de chiroptères patrimoniales recensées dans la zone d'étude	18
Tableau 7 : Espèces de rhopalocères patrimoniales observées dans la zone d'étude	19
Tableau 8 : Espèce d'orthoptère patrimoniale observée dans la zone d'étude	20
Tableau 9 : Espèce de coléoptère saproxylique patrimoniale recensé dans la zone d'étude	21
Tableau 10 : Liste des espèces patrimoniales recensées sur la commune (source : CBNBP)	28
Tableau 11 : Richesse spécifique par secteur	34

CHAPITRE I : INTRODUCTION

I - QU'EST QU'UN INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE ?

À partir de 2010, année internationale de la biodiversité, la Région Centre-Val de Loire a décidé de **renforcer sa stratégie régionale en faveur de la biodiversité**, notamment en faisant appel à l'expertise de terrain.

Pour cela, l'élaboration d'un **Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC)** permet d'accompagner les élus locaux dans la prise en compte de la biodiversité sur leur territoire grâce à une meilleure connaissance des enjeux.

Véritable indicateur de l'état de la biodiversité sur le territoire communal, l'**IBC** vise à recenser et localiser les habitats, la faune (oiseaux, chauves-souris, amphibiens, libellules, papillons) et la flore présente sur la commune. A partir de cet état des lieux, des actions favorables à la biodiversité sont proposées à la commune : gestion adaptée des espaces naturels, restauration des milieux dégradés, sauvegarde d'espèces emblématiques... Ces connaissances sont vouées à être partagées et valorisées auprès des habitants et des acteurs locaux. Les principaux objectifs de l'**IBC** sont de :

- ✓ **Réaliser un état des lieux du patrimoine naturel** communal connu (faune, flore et habitats) afin d'identifier les enjeux majeurs liés à la biodiversité remarquable et ordinaire et en améliorer la connaissance via des inventaires ;
- ✓ **Sensibiliser et mobiliser élus, agents techniques et citoyens** pour conserver ou restaurer la richesse faunistique et floristique du territoire communal ;
- ✓ **Initier des actions concrètes** de prise en compte de la biodiversité sur le territoire communal et valoriser cette biodiversité ;
- ✓ **Accompagner la commune** pour l'amener vers une gestion de son territoire favorable à la biodiversité

Dans le cadre de sa politique environnementale, **la commune de Saint-Cyr-en-Val** a souhaité s'investir dans la réalisation d'un IBC en partenariat avec **Orléans Métropole**, l'**Office Français de la Biodiversité** (OFB) et l'**Institut d'Ecologie Appliquée** (IEA).

Il s'agit pour la commune d'établir un état des lieux de la richesse faunistique et de floristique de certains sites-clés pour la commune. Cinq secteurs ont ainsi été sélectionnés.

Ce document est une synthèse de l'IBC mené à Saint-Cyr-en-Val entre 2019 et 2020. Il dresse l'état de la biodiversité communale et donne les pistes de réflexion pour la préservation, voire la restauration, des richesses naturelles du territoire communal.

II - LA COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

Saint-Cyr-en-Val est située au sud d'Orléans Métropole. C'est l'une des 334 communes du département du Loiret (chef-lieu : Orléans), l'un des six départements de la région Centre. Aux portes de la Sologne, la vaste étendue boisée de France (5 000 km²).

Le territoire communal couvre une superficie de 44,23 km² et culmine à 110 mètres d'altitude. Il accueille une population de 3 295 habitants (INSEE, 2019) soit 74 hab./km². Cette densité moyenne de population au m² révèle un territoire très naturel dominé par les boisements avec une zone urbaine relativement dense.

La biodiversité se localise donc sur l'ensemble du territoire avec de vastes étendues forestières ainsi que de nombreux plans d'eau.

III - LES SITES PROSPECTES

La commune de Saint-Cyr-en-Val a sélectionné 5 sites sur son territoire :

- **Le Rond d'eau (la Jonchère)**, d'une superficie d'environ 4,7 ha, est localisé à l'Ouest de l'enveloppe urbaine et propose une mosaïque de milieux naturels intéressants tels qu'un boisement de feuillus, une petite mare et une prairie de fauche. Cet ensemble est associé au château de la Jonchère.
- **Le Parc de la Motte**, est un parc ouvert au public, localisé au Nord-Est de la zone urbaine. Il longe les rives du Dhuy et est composé de pelouses plantées d'arbres et d'arbustes. Il représente une superficie de 9,6 ha.
- **Les Rives du Dhuy**, englobe les berges du cours d'eau au niveau de la zone urbaine. Une partie des rives est considérée comme relativement naturelle tandis qu'une autre partie est plus anthropisée. Ce secteur concerne une superficie de 1,7 ha.
- **Les Jardins partagés**, est un espace de 0,4 ha dédié à la culture et au maraichage. Il est attenant au parc du Château de la Jonchère.
- **Le secteur de la rue du rondeau de la ZI de la Saussaye** se situe au sein de la zone industrielle de la Saussaye et concerne une zone enfrichée attenante à la zone d'activité. Une mare ainsi qu'une grande zone de fruticées y sont observés. Il représente une surface de 7,4 ha.

Au total, ce sont donc **23,8 ha** qui ont été inventoriés dans le cadre de l'IBC de la commune. Les inventaires se sont déroulés entre janvier et septembre 2019. Les méthodologies de prospections sont présentées lors de la présentation des résultats de chaque groupe.



L'ensemble des sites est présenté sur la carte page suivante.

**INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ
COMMUNALE**

COMMUNE DE SAINT CYR EN VAL

LOCALISATION DES SITES



Sites Saint-Cyr-en-Val



Rives du Dhuy

Parc de la Motte

Le Rond d'Eau

Jardins partagés

Secteur de la Rue du Rondeau

CHAPITRE II : RESULTATS DES INVENTAIRES

I - LA FAUNE

Les inventaires faunistiques ont été menés au cours de 8 visites sur les sites sélectionnés. Les passages par groupe sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Dates et conditions météorologiques des visites de terrain

Date	Météorologie	Nature des investigations	
		Principales	Secondaires
13 janvier 19	Ensoleillé. Vent moyen.	Avifaune	Mammifères Pose plaques reptiles
12-mars-19	Ensoleillé. Vent faible.	Amphibiens Avifaune	Mammifères
24-avril-19	Couvert. Vent faible.	Avifaune Insectes	Mammifères Reptiles
6-mai-19	Ensoleillé. Vent faible.	Insectes Avifaune	Mammifères Reptiles
3-juin-19	Ensoleillé. Vent faible.	Insectes	Mammifères Reptiles
12 juil-19	Ensoleillé Pas de vent	Insectes Reptiles	Oiseaux
24 juillet 2019	Pas de vent 36°C	Chiroptères	Insectes
2 août 19	Nuageux 19°C	Chiroptères	Insectes

A - DEFINITION DES ESPECES A ENJEU

La définition des enjeux portant sur les espèces animales présentes en région Centre-Val de Loire repose sur deux principes fondamentaux que sont :

❖ **Le statut de protection de l'espèce défini par :**

- la protection européenne (annexes II et IV de Directive Habitats et annexe I de la Directive Oiseaux),
- la protection nationale (arrêtés dressant la liste des espèces protégées en France métropolitaine par groupes taxonomiques).

❖ **La patrimonialité de l'espèce définie selon :**

- la Liste Rouge Européenne, Nationale et Régionale (évaluation en six paliers d'ordre croissant : "préoccupation mineure", "quasi-menacé", "vulnérable", "en danger", "en danger critique", "éteinte"),
- la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF pour la région Ile-de-France.

Ces deux critères sont ensuite pondérés par les effectifs, l'activité, la sensibilité et l'adaptation de l'espèce localement. Ceux-ci sont définis notamment selon :



- le type d'activité que l'espèce exerce (reproduction et/ou alimentation, migration active, halte migratoire ou hivernale ou simple passage),
- le niveau de sensibilité intrinsèque de l'espèce au regard des activités humaines, du dérangement ou de l'altération de son habitat,
- le niveau d'adaptation de l'espèce (capacité de l'espèce à se maintenir ou à profiter des futurs aménagements).

On qualifiera d'espèce patrimoniale toute espèce protégée par une des deux directives européennes citées précédemment et/ou figurant sur une des listes rouges au niveau minimum de "quasi-menacé" et/ou figurant sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF. La protection nationale est également prise en compte. Cependant, pour certains groupes comme les oiseaux ou les reptiles, de nombreuses espèces protégées sont très communes. Dans ce cas, la protection n'implique pas obligatoirement une patrimonialité.

B - METHODE D'INVENTAIRE

1) Amphibiens



Les principales informations de terrain ont été recueillies pendant la période de reproduction, sur les points d'eau potentiellement utilisés par les amphibiens puis sur leurs abords pour caractériser les potentialités d'accueil pour la phase terrestre.

Les méthodes d'inventaires sont donc les suivantes :

- Lors de la reproduction : analyse diurne des points d'eau permettant la reproduction et milieux aux abords pour caractériser les potentialités d'accueil en fonction des capacités de dispersion des différentes espèces, puis écoutes et observations nocturnes à l'aide d'une lampe-torche pour dresser la liste des espèces et obtenir une estimation des densités de population.
- Lors des migrations : par temps humide, prospections diurnes et nocturnes pour identifier les corridors empruntés par les différentes espèces. Ces prospections interviendront après les précédentes, tout en ayant pris soin d'effectuer une analyse du contexte écologique local par photo-interprétation et analyse de l'occupation du sol.

2) Reptiles



La recherche des reptiles est faite par temps sec de préférence, en prospectant les milieux les plus favorables (lisières, pied de haie, talus, pierriers, fossés), de préférence en début de matinée, durant la période de thermorégulation précédant la reprise d'une pleine activité. On parle en fait d'héliothermie qui consiste en une exposition directe au soleil permettant aux animaux d'atteindre une

température corporelle optimale. La majorité des serpents et lézards de France initient leur journée par une période de régulation de durée variable.

D'autres espèces (Orvet fragile et certaines Couleuvres) privilégient une exposition indirecte au contact de bons conducteurs thermiques, tout en restant cachées de la vue d'éventuels prédateurs. Elles ont été recherchées en soulevant les abris naturels (dalles pierreuses, bois morts) ou artificiels (bâches, planches, pneus, tôles).

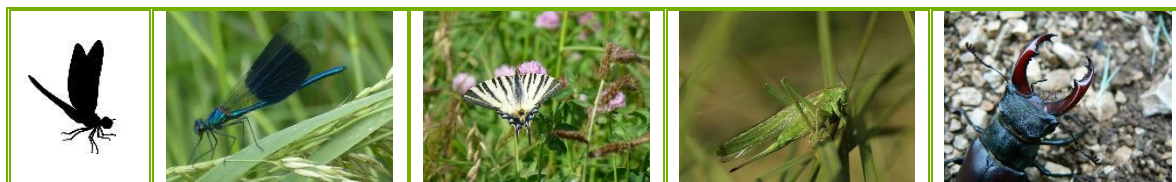
De plus, 11 plaques reptiles ont été posées au sein des secteurs les plus propices à l'observation de reptiles. Beaucoup d'entre elles ont disparu au cours de nos investigations.



Photo 1 : Plaques reptiles © IEA, 2019

Les observations notamment le contrôle des plaques, ont été réalisées lors des inventaires de terrain effectués pour d'autres groupes faunistiques.

3) Insectes



❖ Les Odonates

Les Odonates, liés au milieu aquatique, peuvent être dépendants du site pour leur reproduction.

Les espèces qui ont été recherchées sont celles qui utilisent la commune comme biotope terrestre et aquatique. Les prospections ont été ciblées sur les périodes d'émergence des adultes, soit entre mai et juillet. Elles ont été menées à vue pour les espèces les plus facilement identifiables ou après capture au filet à papillons, pour les autres espèces. Les individus ont été identifiés et relâchés au plus vite sur le lieu de prospection (méthode non destructrice).

❖ Les Rhopalocères

Les Rhopalocères ont été recherchés préférentiellement dans les prairies et friches et en lisière des boisements. La technique d'étude consiste à réaliser des parcours dans les milieux favorables et déterminer les espèces à vue ou à l'aide de jumelles. Pour certains genres plus difficilement déterminables, des captures au filet à papillon ont été pratiquées. Les espèces capturées ont été identifiées sur place et immédiatement relâchées.

❖ Les Orthoptères

Concernant les Orthoptères, les relevés d'espèces sur le terrain ont été réalisés par observations visuelles, captures, déterminations à partir des clés, mais nombreuses sont les espèces dont la détermination sera réalisée sur la base des stridulations. Les espèces patrimoniales contactées sur chaque commune ont été localisées.

❖ les Coléoptères saproxyliques

Les recherches ont ciblé les principaux taxons de Coléoptères saproxyliques et notamment les espèces protégées et d'intérêt européen (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, etc.).

Les prospections se sont déroulées à vue et par la recherche d'indices de présence (reste d'individus imagos, trous d'émergences, crottes caractéristiques sur le terreau de bois décomposé, etc.) dans les micro-habitats favorables.

4) Oiseaux



Pour l'avifaune en période de reproduction, une méthode par parcours-échantillons (recherches à vue et écoutes) a été employée afin d'adapter l'effort de prospection à la diversité des habitats. Par ailleurs, des observations en poste fixe (recherche à vue) ont été réalisées.

L'utilisation simultanée des deux méthodes permet de :

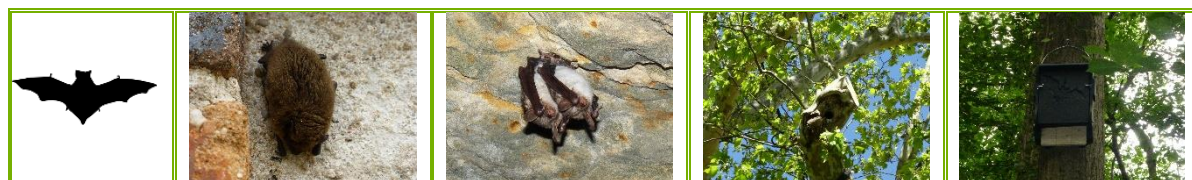
- fournir une liste, proche de l'exhaustivité, des espèces fréquentant les sites ;
- caractériser les niveaux d'activité et les fonctions associées des différents milieux.

5) Mammifères terrestres (hors chiroptères)



L'étude des grands et moyens mammifères a été effectuée par une recherche systématique d'indices de présence : fèces, reliefs de repas, empreintes, terriers, frottis, coulées et tout autre type de marquage physique ou olfactif. Dans un même temps, quelques observations directes des espèces les moins discrètes ont été notées.

6) Chiroptères



La méthode d'étude retenue s'est basée sur des investigations de terrain durant la période d'activité estivale des Chauves-souris (gestation, mise-bas, allaitement et émancipation des jeunes de l'année).

Les inventaires sont réalisés pour mettre en évidence les espèces présentes sur la commune. Les écoutes nocturnes sont effectuées par points d'écoute en poste fixe et transects piétons.

Les matériels utilisés pour ces opérations sont des détecteurs Pettersson Electronics (D24-X, D100 et D500X) couplés à des enregistreurs numériques (ZOOM et EDIROL R009 et R005). Lors de ces écoutes, comme durant celles dont le protocole est détaillé plus loin, tous les cris ultrasonores entendus sont enregistrés.

Les signaux captés ont été enregistrés numériquement, permettant une interprétation ultérieure à l'aide des logiciels dédiés BatSound 4 pro de PetterssonElectronics et SonoChiro.



Photo 2 : Détecteurs-amplificateurs d'ultrasons et enregistreurs numériques utilisés lors de l'étude

C - RESULTATS

Dans cette partie, nous présenterons les résultats de nos inventaires avec une attention particulière sur les espèces patrimoniales que nous avons pu détecter. L'ensemble des espèces observées sont listées en annexe de ce rapport.

1) AMPHIBIENS

Lors de nos prospections, nous avons contacté 9 espèces dont 4 sont patrimoniales, elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Espèces d'amphibiens patrimoniales observées dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	DH An.II	DH An.IV	LRE	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ Cen
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	*	DH An.IV	LC	Art. 2	LC	NT	*
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	*	DH An.IV	LC	Art. 2	NT	LC	*

DH An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 19 novembre 2007.

Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat ; Art. 5 : article 5 protection contre le commerce.

LRE : liste rouge Européenne (2009) ; LRN : liste rouge nationale (2015) ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire (2012)

LC : espèce non menacée, DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Toutes les espèces patrimoniales recensées sont protégées au niveau national et inscrites dans l'annexe IV de la Directive Habitats.

Le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge régionale. L'espèce peut s'accommoder facilement de milieux créés par l'homme. En effet il se retrouve souvent dans des carrières, des friches ou encore dans des parcs urbains comme c'est le cas au Parc de la Motte.



Photo 3 : Crapaud calamite
(Source : IEA)

La Rainette verte (*Hyla arborea*) est considérée comme « quasi-menacée » dans la liste rouge nationale. C'est une espèce présente dès le début du printemps mais qui se fait remarquer à partir de la deuxième moitié du mois d'avril lorsque les températures sont plus élevées. Elle a besoin de mares entourées de végétation afin de pouvoir s'y dissimuler. L'espèce n'a été notée que dans le secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye.

2) REPTILES

Lors de nos prospections, nous avons contactés 4 espèces dont 1 est patrimoniale, elle est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Espèces de reptiles patrimoniales observées dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	DH An.II	DH An.IV	LRE	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ Cen
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	*	DH An.IV	LC	Art. 2	LC	LC	*

DH An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 19 novembre 2007.

Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat.

LRE : liste rouge Européenne (2009) ; LRN : liste rouge nationale (2015) ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire (2012)

LC : espèce non menacée, DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est protégé au niveau national et inscrit dans l'annexe IV de la Directive Habitats. C'est le plus commun des lézards de France, il vit aisément dans des milieux anthropiques que dans les milieux naturels.



Photo 4 : Lézard des murailles
(Source : IEA)

3) AVIFAUNE

Lors de nos prospections nous avons contacté 71 espèces dont 17 sont patrimoniales, elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Espèces d'oiseaux patrimoniales observées dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	DO An. I	LRE	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ Cen
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO An. I	LC	Art. 3	LC	NT	DZ
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	*	LC	*	NT	NT	*
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	*	LC	Art. 3	NT	NT	DZ
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO An. I	NT	Art. 3	LC	NT	DZ
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	*	LC	Art. 3	VU	LC	*
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	*	LC	Art. 3	NT	EN	DZ
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO An. I	LC	Art. 3	LC	VU	DZ
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	*	LC	Art. 3	LC	NT	*
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	NT	LC	*
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	*	LC	Art. 3	NT	LC	*

Nom commun	Nom scientifique	DO An. I	LRE	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ Cen
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	*	LC	Art. 3	NT	LC	*
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	*	LC	Art. 3	NT	LC	*
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	*	LC	Art. 3	VU	NT	*
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	*	LC	Art. 3	NT	LC	*
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO An. I	VU	Art. 3	VU	LC	DZ
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	*	LC	Art. 3	NT	EN	DZ
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	DO An. I	LC	Art. 3	LC	LC	*
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	*	LC	Art. 3	VU	LC	*
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	*	LC	Art. 3	NT	LC	*
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	*	LC	Art. 3	VU	LC	*

DO An. I : espèce inscrite à l'annexe I de la directive européenne n° 2009/147/CE dite "Directive Oiseaux".

PN : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 29 octobre 2009.

Art. 3 : article 3 protection de l'espèce et de l'habitat.

Espèce inscrite sur la liste rouge européenne (LRE), nationale (LRN) et/ou régionale (LRR) ;

LC : Espèce "non menacée", NT : espèce "quasi menacée", VU : espèce "vulnérable", EN : espèce "en danger"

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Toutes les espèces patrimoniales sont protégées au niveau national à l'exception de l'Alouette des champs, du Pigeon colombin et de la Tourterelle des bois.

L'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) est considérée comme « quasi-menacée » dans la liste rouge régionale et inscrite dans l'annexe I de la Directive Oiseaux. Au regard de sa sensibilité, c'est une espèce déterminante de ZNIEFF. Un individu a été observé à plusieurs reprises et à plusieurs périodes de l'année s'alimentant dans le Dhuy.

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) est considérée comme « quasi-menacée » dans les listes rouges nationale et régionale. Il s'agit d'un passereau fréquentant les zones de culture ou certaines friches avec une végétation basse, elle n'a été observée qu'en périphérie du Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye, ne fréquentant notre site d'étude que dans un but alimentaire.

La Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) est considérée comme « quasi-menacée » dans les listes rouges nationale et régionale. C'est également une espèce déterminante de ZNIEFF. Elle niche dans les fourrés, les buissons et est assez facile à détecter par son chant. Elle n'a été contactée que dans le Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye.

Le Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*) est considéré comme « quasi-menacé » dans les listes rouges européenne et régionale. L'espèce est inscrite dans l'annexe I de la Directive Oiseaux et comme espèce déterminante de ZNIEFF. Un seul individu mâle, a été observé à l'inter-saison hiver/printemps en train d'arpenter le site du Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye en quête de nourriture.

Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) est considéré comme « vulnérable » dans la liste rouge nationale. C'est une espèce essentiellement granivore qui fréquente les milieux ouverts comme des parcs ou des jardins par exemple. Il a été rencontré dans le Parc de la Motte et sur les Rives du Dhuy.

Le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale et comme « en danger » dans la liste rouge régionale. Au vu de sa sensibilité, c'est une espèce déterminante de ZNIEFF. Elle niche en bordure de cours d'eau ou de plan d'eau. Elle a été rencontrée sur les Rives du Dhuy et sur le site du Rond d'eau (La Jonchère).

Le Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*) est considéré comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale et inscrit dans l'annexe I de la Directive Oiseaux. Au vu de sa sensibilité, c'est une espèce déterminante de ZNIEFF. Il a été observé entrain de chasser les reptiles dont il se nourrit sur le site du Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye.

L'Effraie des clochers (*Tyto alba*) est considérée comme « quasi-menacée » dans la liste rouge régionale. C'est une espèce qui fréquente facilement les milieux anthropiques de nos campagnes. Elle niche souvent dans un bâtiment ou une grange. Elle a été observée en train de chasser sur le site du Rond d'eau (La Jonchère).

Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale. C'est un petit faucon qui arpente les friches, prairies et autres milieux ouverts, nichant sur un point haut, comme un château d'eau en zone péri-urbaine. Il n'a été observé que dans le Parc de la Motte et à proximité des Jardins partagés.

L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) est protégée au niveau national et considérée comme « quasi-menacée » dans la liste rouge nationale. C'est une espèce insectivore, autrefois commune mais qui tend à disparaître à cause de la raréfaction des insectes qu'elle consomme et au manque d'habitats. Une colonie de 22 nids a été recensée sous les toits de l'église.

L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) est protégée au niveau national et considérée comme « quasi-menacée » dans la liste rouge nationale. C'est une espèce insectivore. Encore commune il y a quelques années, les populations sont en baisse. Elle s'adapte plus facilement que sa cousine l'hirondelle de fenêtre, mais souffre aussi des mêmes problèmes. Elle a été observée en train de chasser parcourant plusieurs sites.

La Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) est considérée comme « vulnérable » dans la liste rouge nationale et comme « quasi-menacée » dans la liste rouge régionale. C'est une espèce granivore qui fréquente les friches et les parcs. Elle a été observée dans le Parc de la Motte et sur le site du Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye.

Le Martinet noir (*Apus apus*) est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale. Vivant aussi en colonie, comme ses cousines les hirondelles, il s'est bien adapté aux zones anthropisées pour nicher. Néanmoins il tend lui aussi à disparaître faute de nourriture à disposition pendant la période de reproduction.



Photo 5 : Linotte mélodieuse (Source : IEA)

Le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) est inscrit dans l'annexe I de la Directive Oiseaux. Il est considéré comme « vulnérable » dans les listes rouges européenne et nationale. Considéré comme espèce déterminante de ZNIEFF, il est très sélectif sur son habitat et ses zones de pêche. En effet, il lui faut des zones calmes avec des proies de petite taille. Il a été observé en train de s'alimenter sur les Rives du Dhuy.

L'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) est inscrit dans l'annexe I de la Directive Oiseaux. C'est une espèce crépusculaire qui niche dans les zones ouvertes comme dans les champs, elle ne construit pas de nid à proprement dit mais une simple petite dépression dans le sol suffit. Il a été contacté dans le Parc de la Motte où il vient s'alimenter ponctuellement, venant des champs à proximité du site.

Le Serin cini (*Serinus serinus*) est considéré comme « vulnérable » dans la liste rouge nationale. C'est une espèce qui peut apprécier les parcs urbains et certains grands jardins. Plusieurs couples ont été observés sur les arbres des jardins bordant les Rives du Dhuy.

Le Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*) est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale. Cette espèce fréquente de préférence les friches et les landes. Elle est exclusivement insectivore et a été observée uniquement dans le Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye.

Le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*) est protégé au niveau national et considéré comme « vulnérable » dans la liste rouge nationale. C'est une espèce qui peut fréquenter aussi bien les lisières que les haies et qui tend à s'habituer aux zones anthropiques comme les parcs. Il a été observé en lisière sur les rives du Dhuy, le Parc de la Motte et à la Jonchère.

Le grand nombre d'espèces patrimoniales observé à Saint Cyr en Val est réparti de façon assez homogène en fonctions des différents habitats présents dans la commune. Chaque habitat abrite, que

ce soit pour le passage, l'alimentation et/ou la nidification, les espèces typiques de leur cortège respectif.

4) MAMMIFERES TERRESTRES

Lors de nos prospections, nous avons contacté 8 espèces dont 1 seule est patrimoniale, elle est présentée dans le tableau suivant

Tableau 5 : Espèce de mammifère patrimoniale observée dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	DH An. IV	LRE	Pro Nat	LRN 2009	LRN 2017	LRR Cen	DZ Cen
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	*	LC	Art. 2	LC	LC	LC	*

DH : espèce inscrite en annexe de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 23 avril 2007.

LRE : liste rouge Européenne (2007) ; LRN : liste rouge nationale des mammifères menacées en France (2017) ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire (2012) ; LC : espèce non menacée.

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) est protégé au niveau national. Il fréquente les zones forestières exclusivement. Assez commun, il est observé dans le Parc du Château de la Jonchère.



Photo 6 : Écureuil roux (Source : IEA)

Les espèces de mammifères présentes sur les sites inventoriés dans la commune de St Cyr en Val sont toutes relativement communes.

5) CHIROPTERES

Lors de nos prospections, nous avons contacté 5 espèces de chauves-souris. Néanmoins, certains signaux émis lors de chasse n'ont pu être distinctement identifiés. En effet certaines espèces étant très proches, il est parfois difficile d'affiner une détermination précise due à des sons émis pouvant prêter à confusion. Ce qui est souvent le cas pour la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle de Nathusius. Les espèces inventoriées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 6: Espèces de chiroptères patrimoniales recensées dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	DH An. II	DH An. IV	LRE	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ Cen
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	*	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	NT	DZ
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	*	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	NT	DZ
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	*	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	LC	*
Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>Pipistrellus nathusii</i>	*	DH An. IV	LC	Art. 2	LC / NT	LC / NT	* / DZ
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	*	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	LC	*

DH : espèce inscrite en annexe II et/ou IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 23 avril 2007.

LRE : liste rouge Européenne (2007) ; LRN : liste rouge nationale des mammifères menacées en France (2017) ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire (2012) ; LC : espèce non menacée ; NT : espèce "quasi menacée" ; VU : espèce vulnérable.

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées au niveau national et inscrites dans l'annexe IV de la Directive habitats. Une difficulté de détermination précise perdure entre deux espèces, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle de Nathusius, elles seront donc décrites distinctement avec les autres chauves-souris ci-après :

La Noctule commune (*Nyctalus noctula*) est considérée comme « quasi-menacée » dans la liste rouge régionale et comme espèce déterminante de ZNIEFF. C'est une espèce forestière mais qui s'est bien adaptée aux milieux anthropiques comme les parcs abritant de grands arbres (platanes etc) ou encore dans des corniches de bâtiment.

La Noctule de Leisler (*Nyctalus Leisleri*) est considérée comme « quasi-menacée » dans les listes rouges nationale et régionale, et comme espèce déterminante de ZNIEFF. C'est une espèce que l'on rencontre à proximité des zones forestières de feuillus mais qui peut trouver refuge sous les toits ou dans les conduits de cheminée.

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) reste l'espèce la plus commune au sein des zones anthropiques. C'est une espèce qui s'est bien adaptée aux milieux urbains et péri-urbains



Photo 7 : Pipistrelle commune
(Source : IEA)

La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) est considérée comme une espèce déterminante de ZNIEFF. C'est une espèce assez commune, habituée des zones anthropiques préférant coloniser les fissures de bâtiment.

La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) est considérée comme « quasi-menacée » dans les listes rouges régionale et nationale. C'est une espèce déterminante de ZNIEFF. Cette espèce affectionne les zones boisées avec une préférence pour la proximité de zones humides. Il est plus rare de la rencontrer dans les zones urbaines.

La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) est une espèce assez commune qui fréquente les parcs et les jardins dans les agglomérations. Elle préfère les gîtes dans les bâtiments, notamment au niveau des combles. Elle est présente sur tous les sites sur lesquels nous avons disposés des dispositifs d'écoute spécifiques aux chiroptères.

Toutes les espèces de chiroptères que nous avons pu recenser sont typiques des zones urbaines et/ou péri-urbaines, que l'on retrouve fréquemment à proximité des parcs boisés, des boisements de différentes surfaces mais aussi de zones bénéficiant d'éclairages artificiels.

6) INSECTES

a) Rhopalocères

Lors de nos prospections nous avons contacté 24 espèces dont 4 sont patrimoniales, elles sont présentées dans le tableau suivant

Tableau 7 : Espèces de rhopalocères patrimoniales observées dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	DH An. IV	LRE	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ Cen
Azuré des Cytises	<i>Glaucopteryx alexis</i>	*	LC	*	LC	NT	DZ
Flambé	<i>Iphiclidia podalirius</i>	*	LC	*	LC	LC	DZ
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	*	LC	*	LC	LC	DZ
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	*	LC	*	LC	LC	DZ

DH : espèce inscrite en annexe de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 23 avril 2007.

LRE : liste rouge Européenne (2010) ; LRN : liste rouge nationale des Papillons de jour menacées en France (2012) ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire (2012) ; LC : espèce non menacée ; NT : quasi-menacé.

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Les quatre espèces patrimoniales rencontrées, l'Azuré des cytises, le Flambé, le Petit Sylvain et le Tabac d'Espagne sont tous les cinq considérées comme des espèces déterminantes de ZNIEFF.

Seul l'**Azuré des cytises** (*Glaucopsyche alexis*) est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge régionale. C'est un papillon qui fréquente les prairies fleuries avec de nombreuses fabacées qui sont ses plantes hôtes.

Le Flambé (*Iphiclides podalirius*) arpente majoritairement des milieux fleuris, mais a besoin d'arbustes de la famille des prunus comme plante hôte.

La Grande tortue (*Nymphalis polychloros*) affectionne les lisières de bois clairs et a besoin d'arbres comme le saule ou le peuplier comme plante hôte.

Le Tabac d'Espagne (*Agrynnis paphia*) fréquente habituellement les lisières forestières et les zones ouvertes comme des clairières. On le rencontre souvent entrain de butiner des ronces notamment. Ses plantes hôtes font partie de la famille des violettes.



Photo 8 : Azuré des cytises (Source : IEA)

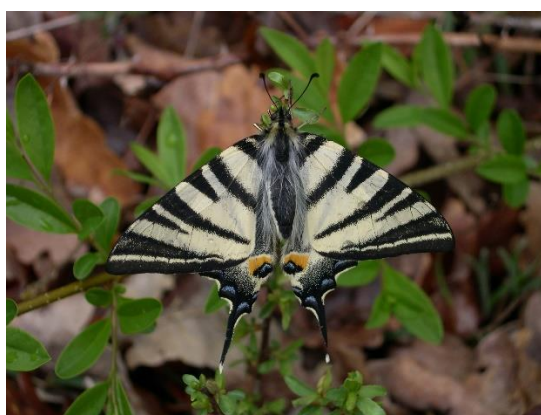


Photo 9 : Flambé (Source : IEA)

Toutes ces espèces ont été rencontrées dans leurs habitats types. Néanmoins certains papillons comme le Flambé peuvent être rencontrés dans les jardins. La proximité de la ville vis-à-vis des boisements et autres milieux naturels favorise la rencontre avec la biodiversité.

b) Odonates

Lors de nos prospections nous avons pu observer 10 espèces de libellules mais aucune n'est considérée comme patrimoniale.

Les odonates sont liées aux zones humides directement, car leur phase larvaire se fait exclusivement dans l'eau. Les mares naturelles ont subi de forts déficits hydriques cette année (2019) en raison de conditions climatiques difficiles.

c) Orthoptères

Lors de nos prospections nous avons contacté 13 espèces dont 1 seule est patrimoniale, elle est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Espèce d'orthoptère patrimoniale observée dans la zone d'étude

Nom commun	Nom commun	DH An.IV	LRE	Pro Nat	LRN	LrNem	LrAqu	LRR Cen	DZ Cen
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	*	*	*	4	3	3	LC	DZ

DH : espèce inscrite en annexe de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : Protection nationale

LRE : liste rouge Européenne ; LRN : liste rouge nationale ; LRR : liste rouge régionales ;

LC : espèce non menacée ; 4 : espèce non menacée (spécifique aux orthoptères) ; 3 : Espèce stable.

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) est considéré comme une espèce stable dans la zone némorale et comme espèce déterminante de ZNIEFF. L'espèce a été trouvée dans le périmètre des Jardins partagés, non loin de la Jonchère, probablement présente dans un des biotopes attenants à ce site d'étude Il s'agit d'une espèce affectionnant les zones humides et certains biotopes riverains.



Photo 10 : Criquet ensanglanté
(Source : P.Zimberlin / IEA)

Les Orthoptères émergent à la fin du printemps pour être très actif durant l'été. Leurs habitats sont variables allant de grandes prairies à graminées jusqu'à des zones constituées de végétation rase.

d) Les coléoptères saproxyliques

Lors de nos prospections nous avons pu identifier une espèce patrimoniale de coléoptère saproxylique, présentée dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Espèce de coléoptère saproxylique patrimoniale recensé dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	DH An.II	DH An.IV	LRE	Pro Nat	LRN	LRR Cen	DZ CEN
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	An. II	An. IV	*	Art. 2	*	*	*

DH : espèce inscrite en annexe de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 23 avril 2007.

LRE : liste rouge Européenne (2010) ; LRN : liste rouge nationale des Papillons de jour menacées en France (2012) ; LRR :

liste rouge région Centre-Val de Loire (2012) ; Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) est un grand coléoptère xylophage que l'on rencontre dans les chênaies âgées, les parcs ou autres milieux anthropisés possédant un ou plusieurs chênes. Il ne cible que les arbres ensoleillés, son développement larvaire dure de 3 à 4 ans.



Photo 11 : Grand capricorne
(Source : IEA)

D - CONCLUSION

Au total, les inventaires concernant la faune ont permis de recenser 95 espèces animales sur l'ensemble des secteurs prospectés dont 28 sont considérées comme patrimoniales :

- Amphibiens : 4 espèces dont 2 patrimoniales
- Reptiles : 2 espèces dont 1 patrimoniale ;
- Oiseaux : 71 espèces dont 17 patrimoniales ;
- Mammifères terrestres : 8 espèces dont 1 patrimoniale ;
- Chiroptères : 6 espèces toutes patrimoniales ;
- Rhopalocères : 24 espèces dont 4 patrimoniales ;
- Odonates : 10 espèces aucune patrimoniale ;
- Orthoptères : 13 espèces dont 1 patrimoniale,
- Coléoptères : 1 espèce patrimoniale.

L'ensemble des listes des espèces vues sont présentées en annexe.

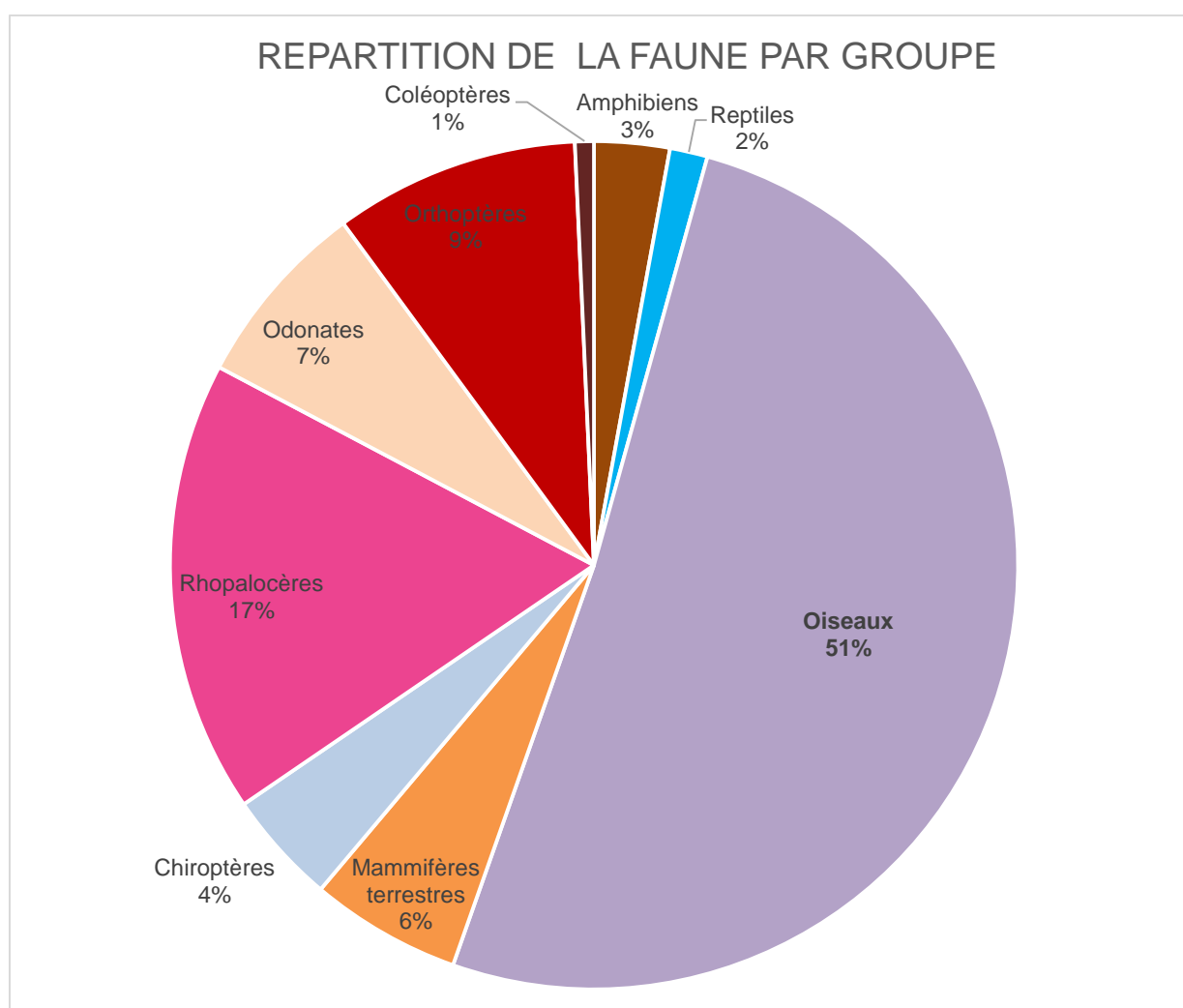


Figure 1 : Répartition des groupes faunistiques recensés sur la commune

II - LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

Des investigations de terrain concernant l'expertise des habitats naturels ont été menées le 13 mai, le 21 juin et le 19 juillet 2019.

A - DEFINITION DE LA PATRIMONIALITE

La définition des enjeux relatifs aux habitats naturels repose sur leur patrimonialité définie aux niveaux régional et européen, elle prend en compte les référentiels suivants :

- la Liste des habitats d'intérêt communautaire (inscrits à la directive "Habitats"),
- la Liste Rouge régionale des Habitats naturels,
- la Liste des habitats déterminants de ZNIEFF.

La patrimonialité est ensuite pondérée selon l'état de conservation de l'habitat considéré selon les critères suivants :

- la surface occupée par l'habitat considéré dans le site d'étude,
- le stade dynamique de la formation végétale considérée et sa capacité à se maintenir si les conditions actuelles sont maintenues,
- la fréquence de l'habitat dans la région (si l'information est disponible),
- la typicité de l'habitat,
- la richesse floristique de l'habitat.

La définition des enjeux portant sur les espèces végétales indigènes (donc non naturalisées) repose sur deux principes fondamentaux que sont :

- ❖ Le statut de protection de l'espèce défini par :
 - la protection régionale,
 - la protection nationale (annexes I et II),
- ❖ La patrimonialité de l'espèce, définie selon :
 - le statut de rareté en région selon le catalogue de la flore vasculaire de la Région Centre-Val de Loire (CBNBP, mai 2016),
 - la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF,
 - la Liste Rouge régionale.

Ces deux critères sont ensuite pondérés par l'état de conservation de l'espèce localement et dans la zone prospectée. Celui-ci est défini notamment selon :

- l'effectif de la population de l'espèce présente sur le site,
- la répartition de l'espèce dans la zone considérée (communes limitrophes, département).

B - METHODE D'INVENTAIRE

L'étude de la flore et des milieux naturels est effectuée sur l'ensemble des secteurs sélectionnés par la commune. Des relevés phytocécologiques sont réalisés dans chaque habitat qui est qualifié phytosociologiquement (jusqu'à l'alliance). Un code Corine Biotopes, Eunis et un code Natura 2000 (si l'habitat est d'intérêt européen) lui sont de plus attribués.

Les habitats patrimoniaux (habitats déterminants de ZNIEFF et habitats Natura 2000) ainsi que les zones humides sur le critère de la végétation sont mis en évidence de même que les habitats sensibles et importants au regard de leur fonctionnalité écologique.

La recherche porte également sur les espèces patrimoniales, rares ou protégées de la flore se développant dans les milieux de l'aire d'étude. Le cas échéant, IEA évalue l'état des populations des

espèces protégées : nombre d'individus et vitalité. Les stations sont cartographiées et localisées au GPS. Les espèces exotiques envahissantes se développant sur les emprises de l'aire d'étude sont également recherchées.

C - RESULTATS CONCERNANT LES HABITATS NATURELS

Au total, 14 habitats naturels ou semi-naturels ont été recensés au sein des secteurs sélectionnés. L'ensemble de ces habitats naturels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Habitat	Code Corine Biotope	Nom Corine Biotope	Code EUNIS	Nom EUNIS	Code N200
Alignement d'arbres	84.1	Alignements d'arbres	G5.1	Alignements d'arbres	-
Chênaie – Charmaie Chênaie Boisement de feuillus	41.2	Chênaies - Charmaies	G1.A1	Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus	-
Cours d'eau et herbiers associés	37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	E5.421	Communautés à grandes herbacées occidentales némorales des prairies humides	-
Cours d'eau et ripisylves	44.31	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	G1.211	Bois des ruisseaux et sources à Fraxinus et Alnus	-
Etang et mare	22.12	Eaux mésotrophes	C1.2	Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	-
Fourrés	31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	F3.11	Fourrés médio-européens sur sols riches	-
Friche herbacée	87.2	Zones rudérales	E5.12	Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	-
Pelouse de parc	85.12	Pelouses de parcs	E2.6	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	-
Pelouse sableuse humide	22.3	Communautés amphibies	C3.5	Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère	-
Pelouse sableuse	35.21	Prairies siliceuses à annuelles naines	E1.91	Pelouses siliceuses d'espèces annuelles naines	-
Potager	85.32	Jardins potagers de subsistance	I2.22	Jardins potagers de subsistance	-
Prairie de fauche Prairie mésophile	38.2	Prairies a fourrage des plaines	E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	-
Saulaie	44.1	Formations riveraines de saules	G1.11	Saulaies riveraines	-
Verger	83.1	Vergers de hautes tiges	G1.D	Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres	-

Globalement les habitats recensés sur la commune sont liés à la présence de parcs urbains présentant une occupation du sol plus ou moins diversifiée. Certains possèdent des mares, des étangs ainsi que des cours d'eau intégrant donc la présence d'habitats à caractère humide comme des saulaies ou mégaphorbiaies. D'autres sont uniquement composés de pelouses entretenues parsemées d'arbres de haut jet. Quelques zones boisées sont également observées au sein des plus grands parcs urbains.

1) Alignement d'arbres

Les alignements d'arbres les plus importants sont localisés au sein du Parc de la Motte. Ce sont diverses essences qui ont été recensées telles que l'Erable plane (*Acer platanoides*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), du Cerisier vrai (*Prunus avium*)...

La strate herbacée est caractéristique d'une prairie de fauche dont les graminées dominent le cortège végétal avec notamment le Fromental (*Arrhenatherum elatius*).



Photo 12 : Alignement d'arbres
(Parc de la Motte – IEA)

2) Chênaie – Charmaie / Chênaie/ Boisement de feuillus



Photo 13 : Chênaie (Parc de la Motte – IEA)

Ces boisements sont également essentiellement observés au sein du Parc de la Motte ainsi que du Rond'Eau. Ce sont des boisements denses avec du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et du Charme commun (*Carpinus betulus*) au niveau de la strate arborée. La strate arbustive est relativement développée avec la présence de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), du Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), du Noisetier commun (*Corylus avellana*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*)...

Enfin la strate herbacée est souvent peu diversifiée avec la présence d'espèces communes comme la Benoîte commune (*Geum urbanum*), l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*), le Géranium Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), la Lampsane commune (*Lapsana communis*), le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*), la Laitue sauvage (*Lactuca serriola*) ...

3) Cours d'eau et herbier associés

Le long du Dhuy dans le Parc de la Motte, des herbiers sur les berges et dans le lit du cours d'eau sont présents. Ils sont composés de Roseau commun (*Phragmites australis*), de la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) ainsi que du Jonc éparse (*Juncus effusus*). Ce sont des plantes aquatiques communes.



Photo 14 : le Dhuy (Parc de la Motte – IEA)



Photo 15 : le Dhuy (IEA)

4) Cours d'eau et ripisylve

Au niveau de la partie urbaine, le long du Dhuy quelques boisements relictuels sont observés avec notamment la présence d'arbres comme l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Frêne commune (*Fraxinus excelsior*) ainsi que le Saule cendré (*Salix cinerea*). La strate arbustive est inexistante. Enfin, la strate herbacée est très entretenue et peut être associée à une pelouse rase de parc.

5) Etang et mare

Plusieurs pièces d'eau ont été identifiées au sein des secteurs inventoriés notamment dans le Parc de la Motte, le Rond'Eau au niveau du Château de la Jonchère ainsi que dans le secteur de la



Photo 16 : Etang (Parc de la Motte – IEA)

Rue du Rondeau au sein de la zone industrielle de la Saussaye. Ces plans d'eau possèdent des végétations caractéristiques des eaux stagnantes composées des espèces végétales telles que le Roseau, la Renoncule flamette (*Ranunculus flammula*) o Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), ...

6) Fourré

Une zone de fourré dense et impénétrable est localisée au niveau secteur de la Rue du Rondeau au sein de la zone industrielle de la Saussaye. Cet habitat naturel est l'évolution classique d'une prairie de fauche plus entretenue au sein de laquelle les arbustives se sont développées de manière importante. Le cortège végétal est constitué du Prunellier (*Prunus spinosa*), de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), du Rosier des chiens (*Rosa canina*), du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)...



Photo 17 : Fourré (secteur de la Rue Rondeau – IEA)

7) Friche herbacée

Quelques zones de friches herbacées sont observées au sein du Parc de la Motte. Ces espaces sont recouverts d'un cortège végétal composé d'espèces communes et ubiquistes comme le Sénéçon commun (*Senecio vulgare*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Crise des champs (*Cirsium arvensis*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*)...

8) Parc arboré et pelouse



Photo 18 : Ophrys abeille (Parc de la Motte – IEA)

L'occupation du sol du Parc de la Motte est en partie recouverte d'une pelouse entretenue très régulièrement par tonte limitant l'expression d'une diversité floristique ainsi que des arbres de hauts jets. La pelouse n'accueille généralement pas plus de 20 espèces végétales dont les principales sont le Ray-grass (*Lolium perenne*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Pâquerette commune (*Bellis perennis*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*) ou encore la Cardamine hérissée (*Cardamine hirsuta*). Les essences arborées sont diversifiées avec pour les plus observés le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) et même parfois

horticoles. Au sein de quelques zones de pelouses des Orchidées sauvages ont pu être vues, il s'agit de l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) et de l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*). Ces observations nous confortent dans l'idée que certaines pelouses de parc conservent un potentiel d'accueil d'espèces intéressantes.

9) Pelouse sableuse humide

Au sein du Parc de la Motte une dépression humide accueille un cortège végétal très spécifique avec notamment la présence du Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*), de la Ratouille naine (*Myosurus minimus*), de la Laïche espacée (*Carex remota*)... Quelques Saule marsault (*Salix caprea*) sont également observés dans ce secteur.



Photo 19 : Pelouse sableuse humide (Parc de la Motte – IEA)

10) Pelouse sableuse



Photo 20 : Pelouse sableuse
(Parc de la Motte – IEA)

Ce type de pelouse concerne uniquement le Parc de la Motte. Elle recouvre une surface importante de la zone ouverte du Parc. Plusieurs espèces caractéristiques des pelouses sableuses ont été identifiées comme : le Trèfle des champs (*Trifolium arvense*), la Piloselle (*Pilosella officinarum*), la Cotonnière commune (*Filago germanica*), la Vulpie queue de rat (*Vulpia myuros*), la Canche caryophyllée (*Aira caryophyllea*), la Petite Oseille (*Rumex acetosella*), l'Ornithope compressé (*Ornithopus compressus*), le Bec de grue à feuilles de ciguë (*Erodium cicutarium*)... Cette pelouse représente un intérêt écologique au regard de sa végétation.

11) Potager

Un secteur est concerné par des jardins partagés, il est situé à proximité du Château de la Jonchère. Les espèces végétales recensées sont des espèces communes à savoir : le Liserons des champs (*Convolvulus arvensis*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Céraiste commun (*Cerastium fontanum*), le Laiteron des champs (*Sonchus asper*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), la Pâquerette commune (*Bellis perennis*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Géranium mou (*Geranium molle*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Brachypode pennée (*Brachypodium pinnatum*), le Chiendent rampant (*Elytrigia repens*), le Réséda jaune (*Reseda lutea*)...



Photo 21 Potager (Jardins
partagés – IEA)

12) Prairie de fauche/Prairie mésophile



Photo 22 : Prairie de fauche
(secteur de la Rue Rondeau –
IEA)

Les prairies de fauche ou prairie mésophile ont été observées dans tous les secteurs hormis celui des Jardins partagés. Ce sont des habitats naturels dominés par des graminées notamment le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)... Les prairies inventoriées sont également des prairies colorées avec la présence d'espèces accompagnatrices telles que le Sénéçon jacobée (*Jacobaea vulgaris*), le Millepertuis perforée (*Hypericum perforatum*), la Grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la Mauve musquée (*Malva moschata*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*) ...

13) Saulaie riveraine

Le long du Dhuy dans le parc de la Motte, une saulaie est recensée. Elle est composée de diverses essences à savoir le Saule marsault (*Salix caprea*), le Saule blanc (*Salix alba*) et le Saule roux (*Salix atrocinerea*). Ces arbres et arbustes permettent de préserver la biodiversité fréquentant le plan d'eau et le cours d'eau. Les saulaies sont parfois accompagnées ponctuellement d'autres essences végétales caractéristiques des bords de plan d'eau comme l'Iris



Photo 23 : Saulaie marécageuse
(Parc de la Motte – IEA)



Photo 24 : Verger (Parc de la Motte – IEA)

faux-acores (*Iris pseudacorus*), la Laïche cuivrée (*Carex cuprina*), ...

14) Verger

Un verger composé de Pommiers principalement est observé dans le Parc de la Motte. Il est planté sur une prairie de fauche dont le cortège végétal est semblable à celui décrit précédemment.

D - RESULTATS CONCERNANT LA FLORE

1) Données bibliographiques

Dans la base de données Flora du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien, 575 espèces végétales ont été recensées après 2000 sur la commune de Saint-Cyr-en-Val. D'après ces données, 27 espèces patrimoniales ont été relevées sur le territoire communal. Elles sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Liste des espèces patrimoniales recensées sur la commune (source : CBNBP)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	Protection	LRR	ZNIEFF	Date de dernière observation
Bugle pyramidale	<i>Ajuga pyramidalis</i>	-	PR	VU	DZ	2011
Orchis à fleurs lâches	<i>Anacamptis laxiflora</i>		PR		DZ	2000
Anarrhine à feuilles de pâquerette	<i>Anarrhinum bellidifolium</i>			CR	DZ	2013
Cicendie filiforme	<i>Cicendia filiformis</i>	-	PR	VU	DZ	2000
Cirse des prairies	<i>Cirsium dissectum</i>	-	-	-	DZ	2017
Hélianthème à bouquets	<i>Cistus umbellatus</i>		PR		DZ	2018
Corydale solide	<i>Corydalis solida</i>		PR		DZ	2014
Prêle très rameuse	<i>Equisetum ramosissimum</i>	-	-	-	DZ	2016
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>				DZ	2021
Millepertuis des marais	<i>Hypericum elodes</i>	-	-	-	DZ	2002
Gesse sans vrille	<i>Lathyrus nissolia</i>	-	-	-	DZ	2021
Isnardie des marais	<i>Ludwigia palustris</i>	-	-	-	DZ	2017
Oenanthe à feuilles de peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	-	PR	-	DZ	2017
Petite Renouée	<i>Persicaria minor</i>	-	-	-	DZ	2011
Boulette d'eau	<i>Pilularia globulifera</i>	-	PN	-	DZ	2011
Peuplier commun noir	<i>Populus nigra</i>	-	-	-	DZ	2018
Primevère élevée	<i>Primula elatior</i>	-	-	-	DZ	2019
Grande douve	<i>Ranunculus lingua</i>	-	PN	CR	DZ	2002
Rosier rubiginoux	<i>Rosa rubiginosa</i>	-	-	-	DZ	2011
Scandix Peigne-de-Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i>	-	-	-	DZ	2006
Astérocarpe blanchâtre	<i>Sesamoides purpurascens</i>	-	-	-	DZ	2018
Germandrée des marais	<i>Teucrium scordium</i>	-	PR	-	DZ	2018
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>	-	PR	VU	DZ	2011
Trèfle aggloméré	<i>Trifolium glomeratum</i>	-	-	VU	DZ	2016
Trèfle rude	<i>Trifolium scabrum</i>	-	PR	CR	DZ	2018
Trèfle semeur	<i>Trifolium subterraneum</i>	-	-	-	DZ	2018
Hélianthème taché	<i>Tuberaria guttata</i>	-	-	-	DZ	2018

Légende : Protection : PR : espèce protégée à l'échelle régionale ; PN : Espèce protégée à l'échelle nationale
LRR : Liste Rouge Régionale ; VU : Espèce vulnérable ; CR : Espèce critique
ZNIEFF : DZ : Espèce déterminante de ZNIEFF

Au regard des habitats naturels présents dans les secteurs inventoriés plusieurs espèces sont potentiellement observables au sein du Parc de la Motte et le long du Dhuy.

Les espèces qui affectionnent les boisements et les lisières boisées pourraient être vues au sein du Rond'Eau tandis que les espèces caractéristiques des milieux ouverts plutôt au sein du Parc de la Motte.

2) Inventaires de terrain

Au total sur l'ensemble des secteurs inventoriés, 283 espèces végétales ont été recensées. La diversité à l'échelle de la commune est qualifiée de bonne. 5 espèces patrimoniales considérées comme naturellement présente ont été recensées. Elles sont décrites ci-dessous.

La Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*) est une poacée qui affectionne les prairies, les rives des rivières et des plans d'eau, des fossés sur des sols plutôt acides et humides à inondés. Elle a été observée de manière importante le long du Dhuy au niveau du Parc de la Motte. **Cette espèce est considérée comme très rare dans la région.**



Photo 25 : Gesce sans vrille (IEA)

La Gesse sans vrille (*Lathyrus nissolia*) est une espèce caractéristique des prairies et des friches sur des sols variés (argileux comme sableux) plutôt neutres frais à secs et assez pauvres en éléments nutritifs. Plusieurs individus ont été vus dans la prairie mésophile présente sur le secteur de la Rue du Rondeau. **Cette espèce est considérée comme très rare dans la région.**

La Ratoncule naine (*Myosurus minimus*) est une espèce inféodée aux ornières de chemins, au terrain vagues et vignes sur des sols argileux à sableux perturbés et temporairement humides. Quelques individus ont été recensés dans le Parc de la Motte au sein d'une petite dépression humide. **Cette espèce est considérée comme très rare dans la région et déterminante de ZNIEFF.**



Photo 26 : Ratoncule naine (IEA)



Photo 27 : Ornithope comprimé (IEA)

L'Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*) affectionne les pelouses, les friches, les chemins, le talus routiers et les vignes sur des sols sablonneux calcaires à peu acides secs et assez pauvres en éléments nutritifs. La pelouse sableuse du Parc de la Motte est recouverte de cette espèce. **Elle est extrêmement rare, déterminante de ZNIEFF et en danger en région Centre-Val de Loire.**

La Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*) est une espèce caractéristique des talus herbeux, des vignes, des verges, des jardins, des parcs arborés, sur des sols variés assez secs ou plutôt assez riches en éléments nutritifs. Quelques pieds ont été relevés à proximité du secteur du Rond'Eau au niveau du Parc du Château de la Jonchère. **Cette espèce est extrêmement rare et déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.**

De plus, 2 espèces exotiques envahissantes ont été observées sur les secteurs inventoriés, il s'agit des espèces suivantes :

- **Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)** est une espèce considérée comme une espèce exotique envahissante avérée et implantée. Elle représente un impact fort et persistant sur les milieux naturels au regard de son pouvoir fixateur d'azote (et donc enrichissement du milieu) ainsi que colonisateur avec un développement rapide et pionnier. Les individus ont été observés au sein des secteurs du Parc de l'Hermitage, du Plan d'eau du Clos de l'Ange, du Parc de Lignerolles et du cheminement de la Tangentielle. Le risque de propagation de cette espèce est limité lorsque celle-ci se trouve en contexte de parc urbain avec un entretien récurrent.

- L'Erable negundo (*Acer negundo*). Cette espèce colonise les habitats de type alluvial (saulaie, peupleraie, aulnaie – frênaie) le long des petites rivières. Elle représente un risque élevé de prolifération sur le site du fait de la présence d'habitats naturels qu'il affectionne particulièrement. Elle a été observée au sein de l'espace vert du lotissement de la Vallée et le long du cheminement de la Tangentielle. Ces secteurs ne se trouvent pas en contexte alluviale ce qui limite le risque d'incidences de cette espèce.



Photo 28 : Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) (Source IEA)

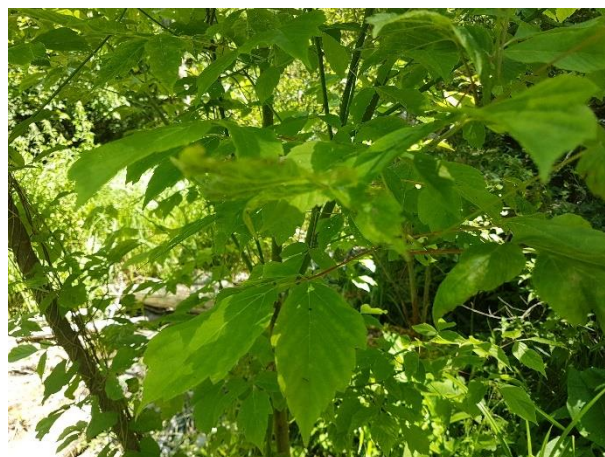


Photo 29 : Erable negundo (*Acer negundo*) (Source : IEA)

E - CONCLUSION

Aucun habitat patrimonial n'a été recensé sur la commune de Saint-Cyr-en-Val. Toutefois 5 espèces d'intérêt ont été relevées. L'intérêt des secteurs inventoriés est moyen notamment lorsque la gestion est peu adaptée ou inexistante comme c'est le cas sur le secteur Rue du Rondeau. Le Parc de la Motte du fait de la diversité des habitats qui le compose (plans d'eau, cours d'eau, boisements, pelouses, arbres isolés) permet le maintien d'une biodiversité très intéressante.

De plus, il a pu être observé que lorsque des zones étaient moins entretenues, le cortège végétal de l'habitat pouvait se diversifier et ainsi accueillir des espèces intéressantes comme des Orchidées sauvages. Il existe donc du potentiel dans l'amélioration de l'état de conservation de certains secteurs.

CHAPITRE III : PRESENTATION DES SITES ET DE LEURS INTERETS

A - COMPARAISON DE LA DIVERSITE ECOLOGIQUE PAR SITE

L'IBC de Saint-Cyr-en-Val est basé sur un échantillonnage de 5 sites différents, répartis sur la commune, permettant ainsi de visualiser les différents habitats et la biodiversité qui peuvent y être trouvés. Chaque site a fait l'objet d'une fiche descriptive présentant les enjeux concernant la biodiversité qu'il accueille mais également des réflexions sur leur gestion.

A - COMPARAISON DE LA DIVERSITE ECOLOGIQUE PAR SITE

Afin de mettre en avant la richesse écologique de chaque site, une synthèse de l'ensemble des espèces animales et végétales recensées par site a été établie au sein du tableau ci-dessous. Une colonne spécifique concernant les espèces patrimoniales a été créée pour également identifier les sites présentant un enjeu écologique de préservation d'espèces d'intérêt.

Ce tableau fait principalement ressortir la Parc de La Motte. Cela peut être mis en relation avec la taille relativement importante de ce parc mais également avec son occupation du sol qui est composée de divers types d'habitats permettant ainsi l'accueil d'une diversité d'espèces plus grandes.

Le Parc de la Motte accueille 146 espèces (animales et végétales) dont 10 sont considérées comme patrimoniales. L'intérêt de ce site repose principalement sur la présence de Chiroptères et d'Oiseaux. Les boisements couplés avec des espaces ouverts semblent donc bénéfiques pour ces groupes faunistiques.

Le secteur de la rue du Rondeau ainsi que les rives du Dhuy hébergent respectivement 154 espèces dont 5 patrimoniales et 164 dont 8 patrimoniales. Leur intérêt repose également beaucoup sur l'accueil des oiseaux.

Les autres secteurs présentent un intérêt moindre pour la biodiversité. Ceci est principalement dû à leur taille restreinte ainsi qu'à leur occupation du sol homogène.

Tableau 11 : Richesse spécifique par secteur

Nb Esp	Le Rond d'Eau		Parc de la Motte		Rives du Dhuy		Jardins partagés		Secteur de la rue du Rondeau	
	Total	Pat.	Total	Pat.	Total	Pat.	Total	Pat.	Total	Pat.
Amphibiens	1	0	1	1	2	0	0	0	3	1
Reptiles	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0
Oiseaux	18	1	23	4	24	6	3	0	20	2
Mammifères	4	0	1	0	1	0	0	0	4	0
Rhopalocères	8	1	13	4	7	0	3	0	7	1
Odonates	1	0	2	0	8	0	0	0	0	0
Orthoptères	4	0	6	0	5	0	2	1	2	0
Coléoptères	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Flore	103	1	156	2	116	1	60	0	117	1
Total	139	3	204	14	164	8	69	2	154	5

1) Le Rond d'eau (La Jonchère)

FICHE N°1 : LE ROND D'EAU (LA JONCHERE)

Situé à l'Ouest de la commune

Etat des lieux

L'occupation du sol du Rond'Eau est composée des habitats naturels suivants :

- ❖ Chênaie – Charmaie
- ❖ Chênaie
- ❖ Fourré
- ❖ Mare
- ❖ Prairie de fauche



Au total, 103 espèces végétales ont été recensées ce qui est intéressant au regard de l'occupation du sol du secteur. Cette diversité est due principalement à la présence de la prairie de fauche ainsi que du boisement. Une espèce végétale patrimoniale est recensée à proximité du secteur étudié, il s'agit de la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*).

Pour la faune, 7 groupes faunistiques sont représentés sur le site : les Amphibiens (1 espèce), les Oiseaux (18 espèces), les Chiroptères (6 espèces), les Mammifères (4 espèces), les Rhopalocères (8 espèces), les Odonates (1 espèce), et les Orthoptères (4 espèces).

Parmi les espèces animales observées 2 sont considérées comme patrimoniales : le Serin cini (*Serinus serinus*) et le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*).

Enjeux de biodiversité

Il s'agit d'une zone ouverte avec prairies en lisière de forêt et une mare prairiale. La richesse de la biodiversité sur ce site est assez intéressante, accueillant beaucoup d'espèces de papillons comme le Tabac d'Espagne mais aussi d'oiseaux, comme le Verdier d'Europe.

Propositions de gestion

Continuer la fauche tardive avec exportation une fois par an dans la grande prairie

Réaliser une fauche 2 fois par an autour de la mare avec exportation des produits de fauche

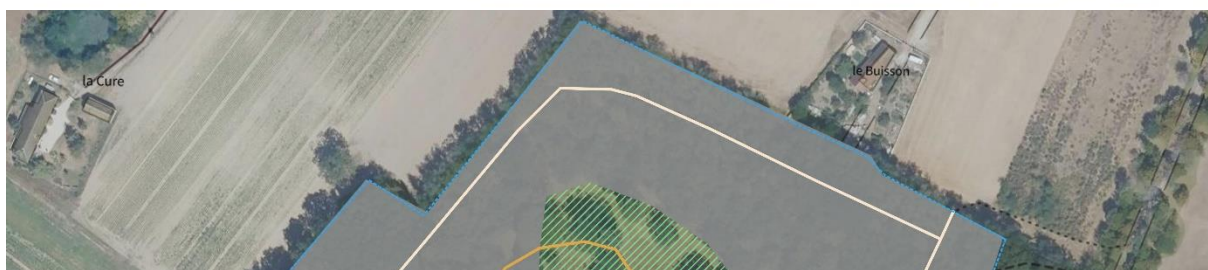
Maintenir les vieux arbres sur le site

Créer un cheminement avec un entretien de part et d'autre du chemin par tonte sur 2 mètres de large

Installer un panneau pédagogique ainsi qu'une plateforme d'observation de la biodiversité au niveau de la mare

La carte ci-après présente les principes de gestion intéressants à étudier sur le site.

FICHE N°1 : LE ROND D'EAU (LA JONCHERE)



2) Jardins partagés

FICHE N°2 : JARDINS PARTAGES

Situé à l'Ouest de la commune, en périphérie de l'agglomération

Etat des lieux

L'occupation du sol des Jardins partagés est composée des habitats naturels suivants :

- ❖ Potager

Au total, 60 espèces végétales ont été recensées ce qui est peu mais relatif à la zone d'étude. Aucune espèce végétale patrimoniale n'est recensée dans le secteur.

Pour la faune, 4 groupes faunistiques sont représentés sur le site : les Reptiles (1 espèce), les Oiseaux (6 espèces), les Rhopalocères (3 espèces) et les Orthoptères (2 espèces).

Parmi les espèces animales observées 2 sont considérées comme patrimoniales : le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*) et le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

Les éléments de biodiversité patrimoniaux sont localisés sur les cartes du Rond'Eau.

Enjeux de biodiversité

Il s'agit d'un espace divisé en plusieurs jardins cultivés. La faune typique des jardins et milieux anthropiques y est présente, comme le Léopard des murailles.



Propositions de gestion

Maintenir les arbres et arbustes déjà implantés sur le site.

Sensibiliser les utilisateurs si utilisation de produits chimiques.

Essayer de favoriser une bande ou une petite parcelle en jachère fleurie avec des espèces indigènes.

3) Le Parc de la Motte

FICHE N°3 : PARC DE LA MOTTE

Situé au Nord-Est de la ville, à la sortie de l'agglomération

Etat des lieux

L'occupation du sol du Rond'Eau est composée des habitats naturels suivants :

- ❖ Alignement d'arbres
- ❖ Boisement de feuillus
- ❖ Chênaie – Charmaie
- ❖ Chênaie
- ❖ Etang
- ❖ Friche herbacée
- ❖ Haie de Thuya
- ❖ Pelouse de parc
- ❖ Pelouse humide sableuse
- ❖ Pelouse sableuse
- ❖ Prairie de fauche
- ❖ Saulaie
- ❖ Verger sur prairie de fauche

Au total, 156 espèces végétales ont été recensées ce qui est important au regard de l'occupation du sol du secteur. Cette diversité est due principalement à la présence de la pelouse sableuse ainsi que du Dhuy qui apporte une diversité végétale intéressante. Deux espèces végétales patrimoniales sont recensées dans le Parc, il s'agit de la Ratoncule naine (*Myosurus minimus*) et de l'Ornitope comprimée (*Ornithopus compressus*).



Pour la faune, 7 groupes faunistiques sont représentés sur le site : les Amphibiens (1 espèce), les Reptiles (1 espèce), les Oiseaux (23 espèces), les Chiroptères (6 espèces), les Mammifères (1 espèce), les Rhopalocères (13 espèces), les Odonates (2 espèces), les Orthoptères (6 espèces) et les Coléoptères (1 espèce).

Parmi les espèces animales observées 17 sont considérées comme patrimoniales : le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), le Flambé (*Iphiclidus podalirius*), l'Azuré des Cytises (*Glaucopteryx alexis*), la Grande Tortue (*Nymphalis polychloros*), la Petite Tortue (*Aglais urticae*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*).

Enjeux de biodiversité

Il s'agit d'un grand parc arboré, à proximité d'un cours d'eau et de zones agricoles.

Le site est riche en espèces animales et végétales grâce à la diversité des milieux que l'on peut rencontrer. Il s'agit du seul site où nous avons pu détecter la présence du Grand Capricorne et du Crapaud calamite, notamment.

Propositions de gestion

Faucher annuellement sous les arbres isolés

Tondre régulièrement les parties les plus fréquentées, faucher annuellement sans exportation sous les zones boisées et faucher annuellement avec exportation les zones les moins fréquentées

Fauche deux fois par ans les bords des cours d'eau (fin aout et début mars) avec exportation.

Conserver les vieux arbres

FICHE N°3 : PARC DE LA MOTTE



FICHE N°3 : PARC DE LA MOTTE



4) Les rives du Dhuy

FICHE N°4 : LES RIVES DU DHUY

Situé au Nord de la commune, la partie étudiée jouxte partiellement le Parc de la Motte

Etat des lieux

L'occupation du sol du Rond'Eau est composée des habitats naturels suivants :

- ❖ Cours d'eau et herbiers associés
Chênaie
- ❖ Cours d'eau et ripisylve

Au total, 116 espèces végétales ont été recensées ce qui est considéré comme une richesse moyenne au regard de l'occupation du sol du secteur. Cette diversité est due principalement aux berges du cours d'eau qui sont composées de mégaphorbiaies ainsi que de végétation immergées. Une espèce végétale patrimoniale est recensée dans le cours d'eau, il s'agit de la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*).



Pour la faune, 8 groupes faunistiques sont représentés sur le site : les Amphibiens (2 espèces), les Reptiles (1 espèce), les Oiseaux (24 espèces), les Chiroptères (6 espèces), les Mammifères (1 espèce), les Rhopalocères (7 espèces), les Odonates (8 espèces), et les Orthoptères (5 espèces).

Parmi les espèces animales observées 13 sont considérées comme patrimoniales : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), l'Hirondelle des fenêtres (*Delichon urbicum*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), le Serin cini (*Serinus serinus*) la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*).

Les éléments de biodiversité patrimoniaux sont localisés sur les cartes du Parc de la Motte.

Enjeux de biodiversité

Il s'agit des berges du Dhuy bordant partiellement le Parc de la Motte et des lotissements. Beaucoup d'espèces de libellules avec une grande densité de chaque espèce sont observables. De plus des espèces patrimoniales d'oiseaux comme l'Aigrette garzette fréquentent le site.

Propositions de gestion

Maintenir les arbres encore présents en bordure du cours d'eau.

Fauche deux fois par ans les bords des cours d'eau (fin aout et début mars) avec exportation.

5) Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye

FICHE N°5 : SECTEUR DE LA RUE DU RONDEAU DE LA ZI DE LA SAUSSAYE

Situé à l'extrême Sud de la commune, à proximité de la zone industrielle

Etat des lieux

L'occupation du sol du Rond'Eau est composée des habitats naturels suivants :

- ❖ Fourré
- ❖ Mare
- ❖ Prairie mésophile

Au total, 117 espèces végétales ont été recensées ce qui est considéré comme une richesse moyenne au regard de l'occupation du sol du secteur. Cette diversité est due principalement à la prairie de fauche relativement riche au niveau de son cortège végétal. Une espèce végétale patrimoniale a été recensée, il s'agit de la Gesse de nissolle (*Lathyrus nissolia*)



Pour la faune, 8 groupes faunistiques sont représentés sur le site : les Amphibiens (3 espèces), les Reptiles (1 espèce), les Oiseaux (20 espèces), les Chiroptères (6 espèces), les Mammifères (4 espèces), les Rhopalocères (7 espèces) et les Orthoptères (2 espèces).

Parmi les espèces animales observées 10 sont considérées comme patrimoniales : la Rainette verte (*Hyla arborea*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et le Flambé (*Iphiclides podalirius*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*).

Enjeux de biodiversité

Il s'agit d'une friche arborée avec une mare entourée de saules. Le site est régulièrement fréquenté par le Busard Saint Martin mais surtout par le Circaète Jean le Blanc chassant des reptiles.

Propositions de gestion

- Éviter la fermeture progressive du milieu.
- Préserver plusieurs zones arbustives.
- Réouvrir les bords de la mare envahie par les saules.

FICHE N°5 : SECTEUR DE LA RUE DU RONDEAU DE LA ZI DE LA SAUSSAYE





CHAPITRE IV : ANNEXES

I - LISTE DES ESPECES VEGETALES

Nom latin	Nom commun	Stat.1 CVL	Rar. CVL 2016	Prot	Dét. ZNIEFF 2016	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Erable champêtre ; Acérais	Ind.	CC	*	*		X	X	*	*
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Erable negundo ; Erable à feuilles de frêne	Nat. (E.)	R	*	*			X	*	*
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Erable plane	Nat. (E.)	AR	*	*		X	X	*	*
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille ; Herbe au charpentier	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostis capillaire ; Agrostide capillaire	Ind.	C	*	*	X	X	X	X	X
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostis stolonifère ; Agrostide stolonifère	Ind.	CC	*	*	X	X	X		X
<i>Aira praecox</i> L., 1753	Canche printanière	Ind.	R	*	*					
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	Ind.	CC	*	*	X	X			X
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau ; Plantain d'eau commun	Ind.	C	*	*			X		
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	Ind.	CC	*	*		X	X		
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes	Ind.	C	*	*	X	X			X
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux ; Verne	Ind.	C	*	*		X	X		
<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	Vulpin genouillé	Ind.	R	*	*	X	X			
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	Ind.	AC	*	*	X	X	X		X
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières ; Andryale sinueuse	Ind.	AC	*	*	X	X			X
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stéril	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Ind.	CC	*	*	X	X	X		X
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	Ind.	AC	*	*		X	X		
<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	Agrostis épis-du-vent ; Jouet-du-Vent ; Plumette	Ind.	R	*	*	X	X	X		X
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	Ind.	CC	*	*		X		X	



Nom latin	Nom commun	Stat.1 CVL	Rar. CVL 2016	Prot	Dét. ZNIEFF 2016	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tâcheté ; Arum tâcheté	Ind.	CC	*	*		X			
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	0	Ind.	AC	*	*		X			
<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br., 1812	Barbarée commune	Ind.	C	*	*		X	X		
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace ; Pâquerette	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	0	Ind.	CC	*	*			X		X
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Ind.	C	*	*		X			
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	Ind.	CCC	*	*		X			
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	Ind.	CCC	*	*	X	X			X
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	Ind.	CC	*	*	X	X			X
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	Ind.	CCC	*	*		X	X	X	X
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	Ind.	CC	*	*		X	X	X	X
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	Ind.	CC	*	*	X				
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laîche cuivrée	Ind.	AR	*	*		X	X		X
<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laîche distique	Ind.	R	*	*		X	X		
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laîche écartée	Ind.	AR	*	*		X	X		
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laîche glauque	Ind.	CC	*	*	X				X
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laîche hérissée	Ind.	CC	*	*	X	X	X		X
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laîche faux-souchet	Ind.	AR	*	*		X			
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laîche espacée	Ind.	AC	*	*					
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laîche des bois	Ind.	CC	*	*		X			
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	Ind.	CCC	*	*		X			
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée ; Tête de moineau	Ind.	?	*	*	X	X	X		X
<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centaurée scabieuse	Ind.	AC	*	*	X	X			X
<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800	Petite-centaurée commune	Ind.	C	*	*	X	X			X
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commun	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X



Nom latin	Nom commun	Stat.1 CVL	Rar. CVL 2016	Prot	Dét. ZNIEFF 2016	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Cerfeuil penché ; Cerfeuil enivrant ; Chérophylle penché	Ind.	C	*	*		X			
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélideine ; Herbe à la verrue	Ind.	C	*	*		X	X	X	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Ind.	CCC	*	*	X	X	X		X
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux ; Cirse aranéeux	Ind.	R	*	*	X				
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	Ind.	C	*	*					X
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun ; Cirse à feuilles lancéolées	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	Ind.	CC	*	*	X	X			X
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	Ind.	CCC	*	*		X			X
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier ; Coudrier	Ind.	CCC	*	*		X			X
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style ; Epine blanche	Ind.	CCC	*	*		X			X
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croissette	Ind.	CC	*	*	X	X			X
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Oeillet velu ; Armoirie	Ind.	C	*	*	X				X
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux ; Cardère à foulon	Ind.	CC	*	*			X		
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	Ind.	CC	*	*		X			
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	Ind.	C	*	*	X	X	X	X	X
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	Ind.	AC	*	*		X	X		
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Epilobe hérissé	Ind.	CC	*	*			X		X
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Epilobe à petites fleurs	Ind.	AC	*	*			X		
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Epilobe à quatre angles	Ind.	CC	*	*			X		
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	Ind.	C	*	*	X			X	X
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Bec-de-grue à feuilles de ciguë ; Erodium à feuilles de ciguë	Ind.	CC	*	*	X	X		X	
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre ; Chardon Roland	Ind.	CC	*	*	X	X			X
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès	Ind.	C	*	*	X				X



Nom latin	Nom commun	Stat.1 CVL	Rar. CVL 2016	Prot	Dét. ZNIEFF 2016	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye
<i>Euphorbia stricta</i> L., 1759	Euphorbe raide ; Euphorbe droite	Ind.	R	*	*	X				
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762		0 Ind.	CC	*	*		X			X
<i>Filago germanica</i> L., 1763	Cotonnière commune	Ind.	AR	*	*		X			
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier des bois	Ind.	CCC	*	*		X			
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	Ind.	CCC	*	*		X			
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	Ind.	AC	*	*		X		X	
<i>Galium album</i> Mill., 1768		0 Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet mollugine ; Caille-lait blanc	Ind.	?	*	*	X	X	X	X	
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	Ind.	CC	*	*			X		
<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	Genêt des teinturiers	Ind.	AC	*	*					X
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes ; Pied-de-pigeon	Ind.	CC	*	*		X		X	
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	Ind.	CCC	*	*		X		X	
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	Ind.	CC	*	*		X			X
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	Ind.	CCC	*	*		X			
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes	Ind.	AC	*	*	X	X			X
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes ; Benoîte commune	Ind.	CCC	*	*		X			
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	Ind.	CCC	*	*		X			
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante	Ind.	RR	*	*			X		
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Ind.	CCC	*	*		X	X		X
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune ; Hélianthème nummulaire ; Hélianthème commun	Ind.	AR	*	*	X				
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune ; Berce sphondyle ; Patte d'ours	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	Ind.	CCC	*	*	X	X			X
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	Ind.	C	*	*					
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux-acore	Ind.	CCC	*	*			X		



Nom latin	Nom commun	Stat.1 CVL	Rar. CVL 2016	Prot	Dét. ZNIEFF 2016	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791		0	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants ; Jonc articulé		Ind.	C	*	*		X		
<i>Juncus bulbosus</i> L., 1753	Jonc bulbeux ; Jonc couché		Ind.	AC	*	*	X	X		
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré		Ind.	C	*	*		X		
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars		Ind.	CCC	*	*	X	X		
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque ; Jonc courbé ; Jonc des jardiniers		Ind.	CC	*	*	X	X		
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue sauvage ; Laitue scariote		Ind.	CC	*	*	X	X	X	X
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge		Ind.	CC	*	*	X			
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune ; Graceline		Ind.	CCC	*	*	X			
<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse sans feuilles		Ind.	R	*	*	X			X
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Gesse hérissée		Ind.	AR	*	*	X			X
<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	Gesse sans vrille		Ind.	RR	*	X				X
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés		Ind.	CC	*	*	X			X
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau		Ind.	C	*	*		X		
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune		Ind.	?	*	*	X	X	X	X
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun		Ind.	CCC	*	*	X			
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaires commune		Ind.	CC	*	*	X	X	X	X
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace ; Ray-gras commun		Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois		Ind.	CCC	*	*	X			
<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies		Ind.	AR	*	*	X			
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé		Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais		Ind.	C	*	*		X		
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753		0	Ind.	C	*	*	X	X		
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753	Buglosse des champs		Ind.	AC	*	*	X			X
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycopée d'Europe		Ind.	CCC	*	*		X		
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge		Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire		Ind.	CC	*	*		X		



Nom latin	Nom commun	Stat.1 CVL	Rar. CVL 2016	Prot	Dét. ZNIEFF 2016	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	Ind.	CC	*	*			X		
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'hyssope	Ind.	AR	*	*			X		
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	Ind.	CCC	*	*			X		
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	Ind.	AR	*	*	X	X	X	X	X
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve ; Mauve négligée	Ind.	C	*	*		X			
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Ind.	C	*	*	X	X	X	X	X
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	Ind.	C	*	*	X	X	X	X	X
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	Ind.	CC	*	*			X		X
<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818	Mibora naine	Ind.	R	*	*		X			
<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	Myosotis des champs	Ind.	CC	*	*	X	X	X		X
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis ramifié	Ind.	AR	*	*	X	X	X	X	X
<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis des marais	Ind.	?	*	*			X		
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique ; Céraiste aquatique ; Malaquie	Ind.	AR	*	*			X		
<i>Myosurus minimus</i> L., 1753	Queue-de-souris naine ; Ratoncule naine	Ind.	RR	*	X			X		
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br., 1812	Cresson de Fontaine	Ind.	AC	*	*			X		
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	Ind.	R	*	*		X			
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	Ind.	C	*	*	X				X
<i>Ornithopus compressus</i> L., 1753	Ornithope comprimé	Ind.	RRR	*	X		X			
<i>Ornithopus perpusillus</i> L., 1753	Ornithope délicat ; Pied-d'oiseau délicat	Ind.	AR	*	*		X			
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	Ind.	CC	*	*			X	X	
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé	Ind.	C	*	*		X		X	
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire	Ind.	CC	*	*			X		
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau	Ind.	CC	*	*			X		
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau	Ind.	C	*	*			X		
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-éperviaire	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X



Nom latin	Nom commun	Stat.1 CVL	Rar. CVL 2016	Prot	Dét. ZNIEFF 2016	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Sausseye
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862		0	Ind.	CCC	*	*	X			
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne-de-cerf ; Pied-de-corbeau		Ind.	C	*	*	X			
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé		Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Plantago major</i> L., 1753	Grand plantain ; Plantain majeur		Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel		Ind.	CCC	*	*	X	X		X
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun		Ind.	CC	*	*	X	X		X
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir		Ind.	R	*	*	X	X		
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble		Ind.	CC	*	*	X	X		
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille		Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite Pimprenelle		Ind.	CC	*	*	X	X		X
<i>Primula veris</i> L., 1753	Primevère officinale ; Coucou		Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune		Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai ; Cerisiers des oiseaux		Ind.	CC	*	*	X			
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Epine-noire ; Prunellier		Ind.	CCC	*	*	X			X
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle		Ind.	CC	*	*	X			
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé		Ind.	CCC	*	*	X			X
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre		Ind.	CCC	*	*	X	X		X
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse		Ind.	CC	*	*	X			X
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Petite douve ; Renoncule flammette		Ind.	C	*	*		X		
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante		Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérate		Ind.	AC	*	*		X		
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda des teinturiers ; Réséda jaunâtre		Ind.	AC	*	*	X	X	X	X
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe faux-cresson ; Rorippe des marais		Ind.	AR	*	*		X		
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe des forêts		Ind.	R	*	*		X		
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens ; Eglantier		Ind.	?	*	*	X			X
<i>Rubus fruticosus</i> (Groupe)		0	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés		Ind.	CCC	*	*	X	X		X
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille		Ind.	CC	*	*	X			X



Nom latin	Nom commun	Stat.1 CVL	Rar. CVL 2016	Prot	Dét. ZNIEFF 2016	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Oseille crépue	Ind.	CCC	*	*	X			X	X
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Oseille à feuilles obtuses	Ind.	CC	*	*				X	X
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	Ind.	AC	*	*					X
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés	Ind.	AC	*	*	X				
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	Ind.	CCC	*	*		X			
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage à bulbilles ; Saxifrage granulée	Ind.	AR	*	*	X	X			X
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrofulaire noueuse	Ind.	C	*	*			X		
<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée ; Grande toque	Ind.	AC	*	*			X		
<i>Sedum rupestre</i> L., 1753	Orpin réfléchi ; Orpin des rochers	Ind.	AR	*	*		X			
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	Ind.	CCC	*	*	X	X			X
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Vélar officinal ; Herbe aux chantres	Ind.	C	*	*			X		
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	Ind.	CC	*	*			X		
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs	Ind.	AC	*	*	X	X	X		X
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	Ind.	CCC	*	*	X	X	X		X
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	Ind.	C	*	*	X	X			X
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	Ind.	AC	*	*			X		
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	Ind.	AR	*	*	X				X
<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	0	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	Ind.	R	*	*		X			
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	Ind.	AR	*	*	X				
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	Ind.	C	*	*	X				X
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs ; Pied de lièvre	Ind.	AC	*	*		X			
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle des champs ; Trèfle jaune	Ind.	CC	*	*		X			
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	Ind.	C	*	*		X			
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle fraise	Ind.	AC	*	*		X			
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	Ind.	CCC	*	*		X	X		X
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	Ind.	CCC	*	*		X	X		X
<i>Tulipa sylvestris</i> L., 1753	Tulipe sauvage ; Tulipe des bois	Ind.	RRR	*	X	X				



Nom latin	Nom commun	Stat.1 CVL	Rar. CVL 2016	Prot	Dét. ZNIEFF 2016	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau de la ZI de la Saussaye
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Pas-d'âne ; Tussilage	Ind.	R	*	*		X	X		
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	Ind.	AC	*	*			X		
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre ; Petit orme	Ind.	CCC	*	*		X			
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie ; Ortie dioïque	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale	Ind.	C	*	*					
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mâche potagère	Ind.	AC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Verbascum blattaria</i> L., 1753	Molène blattaire	Ind.	R	*	*	X				X
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc	Ind.	AR	*	*		X			
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	Ind.	CCC	*	*		X			
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Véronique des ruisseaux ; Cresson de cheval	Ind.	AR	*	*			X		
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	Ind.	CCC	*	*	X	X	X	X	X
<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale	Ind.	C	*	*	X	X	X	X	X
<i>Veronica scutellata</i> L., 1753	Véronique à écusson	Ind.	AR	*	*					X
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	Ind.	AC	*	*		X			
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce à épis	Ind.	AC	*	*	X	X			X
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	Ind.	C	*	*		X		X	X
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	Ind.	CC	*	*	X				X
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	Ind.	AC	*	*	X	X		X	X
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Dame-d'onze-heures ; Ornithogale en ombelle	Ind.	?	*	*	X				
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis bouffon	Ind.	AR	*	*		X			
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis verdâtre ; Orchis vert	Ind.	AR	*	*					X
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Epipactis à larges feuilles	Ind.	AR	*	*					

Légende :

L'indice de rareté est obtenu par la fréquence de présence d'un taxon dans des mailles de 5 km x 5 km (projection Lambert 93). Les intervalles des catégories ont été définis par Rambaud et al. (2012) selon la méthode de partitionnement par les médoïdes. En l'absence de données disponibles permettant d'établir un calcul de fréquence, la rareté régionale des syntaxons est évaluée à dire d'expert et un « ? » est apposé derrière l'indice de rareté → **CCC** : extrêmement commun, **CC** : très commun, **C** : commun, **AC** : assez commun, **AR** : assez rare, **R** : rare, **RR** : très rare, **RRR** : extrêmement rare, **LC** : non menacé, **NA** : non applicable, **DD** : manque de données
Prot. Espèce protégée à l'échelle régionale ou nationale : PR : Espèce protégée à l'échelle régionale



Statut d'indigénat du taxon qui est habituellement connu pour les populations situées dans la région : Indigène (Ind.), Eyrynaturalisé (Nat. (E.)), Sténonaturalisé (Nat. (S.)), Subspontané (Subsp.), Accidentel (Acc.), Planté/Cultivé (Cult.), Statut non défini (N.D.), Sans objet (S.O.)

Ind. : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Nous avons intégré dans ce groupe :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique).

- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré.

Nat. (E.) = Eyrynaturalisé

Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eyrynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

Nat. (S) = Sténonaturalisé

Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations. À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eyrynaturalisé (E.) ;

- observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

Cult. Les taxons cultivés ou plantés sont des plantes utilisées à des fins de production, cultivées en grand ou pour l'ornement. Ces taxons ne sont pas notés systématiquement dans les inventaires. Seuls les taxons susceptibles de devenir subspontanés ont été gardés dans le présent catalogue.

S. O. Les taxons notés sans objet sont les taxons faisant l'objet d'une confusion taxonomique ou nomenclaturale ou considérés comme douteux dans la région (voir paragraphe qualification).

Appartenance du taxon à l'une des quatre catégories de la liste régionale des plantes exotiques envahissantes (Wegnez, 2018) → **Avérées Implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées implantées : en raison de leur forte fréquence l'éradication de ces espèces est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. Ces actions viseront avant tout à limiter leur impact. Nous sommes ici davantage dans une démarche de régulation qui vise à réduire de manière continue les nuisances à un niveau acceptable.



II - LISTE DES ESPECES ANIMALES

Nom commun	Nom scientifique	DH An.IV	LRE	PN	LRN	LRR Cen	DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
Crapaud calamite	Bufo calamita	DH An.IV	LC	Art. 2	LC	NT	*		x			
Crapaud commun	Bufo bufo	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	x				x
Grenouille commune	Pelophylax kl. esculentus	*	LC	Art. 5	NT	LC	*			x		x
Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	*	LC	Art. 3	LC	NA	*			x		
Rainette verte	Hyla arborea	DH An.IV	LC	Art. 2	NT	LC	*					x

DH An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

LRE : liste rouge Européenne ; LRN : liste rouge nationale ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire - LC : espèce non menacée, NT : espèce quasiment menacée, NA : Non applicable

PN : liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 19 novembre 2007.

Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat ; Art. 5 : article 5 protection contre le commerce.

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

* Espèce non concernée

En gras les espèces patrimoniales

Nom commun	Nom scientifique	DH An.IV	LRE	PN	LRN	LRR Cen	DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
Lézard des murailles	Podarcis muralis	DH An.IV	LC	Art. 2	LC	LC	*		x	x	x	
Lézard à deux raies	Lacerta bilineata	DH An.IV	LC	Art. 2	LC	LC	*					x

DH An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 19 novembre 2007.

Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat

LRE : liste rouge Européenne ; LRN : liste rouge nationale ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire - LC : espèce non menacée, EN : espèce en danger

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

* Espèce non concernée

En gras les espèces patrimoniales

Nom commun	Nom scientifique	DO An. I	LRE	PN	LRN	LRR Cen	DZ	Critère DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x		x		x
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO An. I	LC	Art. 3	LC	NT	DZ	Zone de nidification			x		



Nom commun	Nom scientifique	DO An. I	LRE	PN	LRN	LRR Cen	DZ	Critère DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	*	LC	*	NT	NT	*	*					x
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*			x		
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	*	LC	Art. 3	NT	NT	DZ	Zone de nidification					x
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x		x		x
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	x		x		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	*	LC	Art. 3	VU	LC	*	*		x	x		
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*		x			
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO An. I	LC	Art. 3	LC	VU	DZ	Zone de nidification					x
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*			x		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*		x			x
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x				
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	x	x		x	x
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	*	LC	*	LC	NE	*	*					x
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	*		x		x	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*			x		x
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*					x
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	x		x		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	x				
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*		x	x		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*		x			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*		x			
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x				
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	*			x		
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	*			x		x
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	*	LC	Art. 3	VU	NT	*	*		x			x
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x				x



Nom commun	Nom scientifique	DO An. I	LRE	PN	LRN	LRR Cen	DZ	Critère DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*		x	x		x
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*			x		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x	x	x		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x	x	x		x
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*		x	x		
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	*	LC	Art. 3	NT	EN	DZ	Zone de nidification hors Loire					x
Œdicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	DO An. I	LC	Art. 3	LC	LC	DZ	Zone de nidification cultures comprises		x			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*		x	x		
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO An. I	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x				
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x	x			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	x				
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*		x			
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x	x	x		x
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*					x
Roitelet à triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x				
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*					x
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*		x	x		
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	x			x	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*		x	x		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	*	LC	Art. 3	VU	LC	*	*	x		x		
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*		x	x		
Tarier pâte	<i>Saxicola torquatus</i>	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	*					x
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*		x			
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	*	LC	Art. 3	VU	LC	*	*		x	x		



DO An. I : espèce inscrite à l'annexe I de la directive européenne n° 2009/147/CE dite "Directive Oiseaux".

PN : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 29 octobre 2009 ; Art. 3 : article 3 protection de l'espèce et de l'habitat

Espèce inscrite sur la liste rouge européenne (LRE), nationale (LRN) et/ou régionale (LRR) -. LC : Espèce "non menacée", NT : espèce "quasi menacée", VU : espèce "vulnérable", EN : espèce "en danger, NE : Non évaluée

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

** Espèce non concernée*

En gras les espèces patrimoniales



Nom commun	Nom scientifique	DH An. IV	LRE	PN	LRN	LRN	LRR Cen	DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	*	LC	*	LC	LC	LC	*					x
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	*	LC	Art. 2	LC	LC	LC	*	x				
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	*	LC	*	LC	LC	LC	*	x				x
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	*	LC	*	LC	LC	LC	*		x			
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	*	NA	*	NA.a	LC	NA	*	x		x		x
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	*	LC	*	LC	LC	LC	*	x				x

PN : liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 23 avril 2007.

LRE : liste rouge Européenne ; LRN : liste rouge nationale des mammifères menacées en France ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire ; LC : espèce non menacée, NA : Non applicable
DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

* Espèce non concernée

Nom commun	Nom scientifique	DH An. II	DH An. IV	LRE	PN	LRN	LRR Cen	DZ
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	*	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	NT	DZ
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	*	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	NT	DZ
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	*	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	LC	*
Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii / Pipistrellus nathusii</i>	*	DH An. IV	LC	Art. 2	LC / NT	LC / NT	* / DZ
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	*	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	LC	*

DH An. II ou An. IV : espèce inscrite en annexe II et/ou IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

PN : liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 23 avril 2007.

LRE : liste rouge Européenne ; LRN : liste rouge nationale des mammifères menacées en France ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire ; LC : espèce non menacée ; NT : espèce "quasi menacée".

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

* Espèce non concernée

En gras les espèces patrimoniales

Nom commun	Nom scientifique	LRE	PN	LRN	LRR Cen	DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	*	LC	LC	*		x			
Azuré bleu-céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	LC	*	LC	LC	*					x
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	*	LC	LC	*	x	x	x		
Azuré des Cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>	LC	*	LC	NT	DZ		x			



Nom commun	Nom scientifique	LRE	PN	LRN	LRR Cen	DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	*	LC	LC	*		x			
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	*	LC	LC	*		x			
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	LC	*	LC	LC	*	x	x	x		x
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	*	LC	LC	*			x	x	x
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	LC	*	LC	LC	*					x
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC	*	LC	LC	*	x				x
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC	*	LC	LC	DZ					x
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	LC	*	LC	LC	DZ		x			
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	LC	*	LC	LC	*				x	
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	LC	*	LC	LC	*			x		
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	*	LC	LC	*	x	x	x		
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	LC	*	LC	LC	*		x			
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	LC	*	LC	LC	*	x				
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC	*	LC	NT	*		x			
Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	*	LC	LC	*	x	x			x
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>	LC	*	LC	LC	*	x	x	x	x	
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	LC	*	LC	LC	DZ	x	x			
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	*	LC	LC	*			x		

LRE : liste rouge Européenne ; LRN : liste rouge nationale des Papillons de jour menacées en France ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire - LC : espèce non menacée ; NT : espèce quasi-menacée

PN : liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté de 23 avril 2007

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

* Espèce non concernée

En gras les espèces patrimoniales

Nom commun	Nom scientifique	LRN	LRR Cen	DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC	LC	*			x		
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC	LC	*			x		
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens splendens</i>	LC	LC	*			x		
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo virgo</i>	LC	LC	*			x		
Gomphe à pincés	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>	LC	LC	*		x			



Nom commun	Nom scientifique	LRN	LRR Cen	DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
septentrional									
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	LC	LC	*		x	x		
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	LC	LC	*			x		
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	LC	*			x		
Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC	LC	*	x		x		

LRE : liste rouge Européenne ; LRN : liste rouge nationale des Odonates menacées en France) ; LRR : liste rouge région Centre-Val de Loire ; LC : espèce non menacée

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

* Espèce non concernée

Nom commun	Nom scientifique	LRE	Pro Nat	LRN	LrNem	LrAqu	LRR Cen	DZ	Le Rond d'Eau (La Jonchère)	Parc de la Motte	Rives du Dhuy	Jardins partagés	Secteur de la rue du Rondeau
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	*	*	4	4	4	LC	*			x		
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	*	*	4	4	4	LC	*	x	x	x		x
Criquet des Pins	<i>Gomphocerippus vagans</i>	*	*	4	4	4	LC	*	x				
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	*	*	4	4	*	LC	*		x	x		
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	*	*	4	3	3	LC	DZ				x	
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	*	*	4	4	4	LC	*		x	x		
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	*	*	4	4	4	LC	*					x
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	*	*	4	4	4	LC	*	x				
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	*	*	4	4	4	LC	*		x		x	
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	*	*	4	4	4	LC	*	x	x			
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	*	*	4	4	4	LC	*		x	x		

LRE : liste rouge Européenne ; LRN : liste rouge nationale ; LRR : liste rouge régionale ; LC : Espèce non menacée

LC : espèce non menacée ; 4 : espèce non menacée (spécifique aux orthoptères) ; 3 : espèces menacées, à surveiller

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Nom commun	Nom scientifique	CD_N2000	DH An.II	Parc de la Motte
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	An. II	x

DH : espèce inscrite en annexe de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

